



service public d'eau potable

Syndicat de l'Eau du Morbihan  
27 rue de Luscanen – CS 72011  
56001 VANNES Cedex

## SERVICE PUBLIC

# DE PRODUCTION ET TRANSPORT D'EAU POTABLE



captages  
forages



usines de  
traitement



feeders



réservoirs  
de tête

## Exercice 2014

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable  
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code  
Général des Collectivités Territoriales**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Modes de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	14
1.4.	Eaux brutes.....	15
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	15
1.4.2.	Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan .....	20
1.5.	Eaux traitées.....	22
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2014 ..	22
1.5.2.	Production .....	22
1.5.3.	Conventions d'échanges d'eau .....	26
1.5.4.	Achats d'eaux traitées .....	26
1.5.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	27
1.5.6.	Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport .....	29
2.	Tarifcation de l'eau et recettes du service .....	32
2.1.	Modalités de tarifcation.....	32
2.1.1.	Tarifcation – compétence Production .....	32
2.1.2.	Tarifcation – compétence Transport .....	34
2.2.	Recettes pour la compétence Production.....	35
2.3.	Recettes du budget Transport-Négoce .....	37
3.	Indicateurs de performance .....	39
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	39
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	44
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	46
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	46
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	46
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	47
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	47
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	48
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	53
4.	Financement des investissements.....	55
4.1.	Montants financiers .....	55
4.2.	État de la dette du service .....	57
4.3.	Amortissements .....	58
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude.....	58
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	59
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	60

### **ANNEXES**

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : TFEG : Tarif de Fourniture d'Eau en Gros

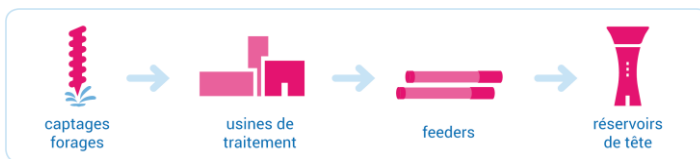
Annexe 3 : liste des marchés Production et Transport notifiés en 2014

Annexe 4 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2014

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

Communal

Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport de l'eau potable** au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

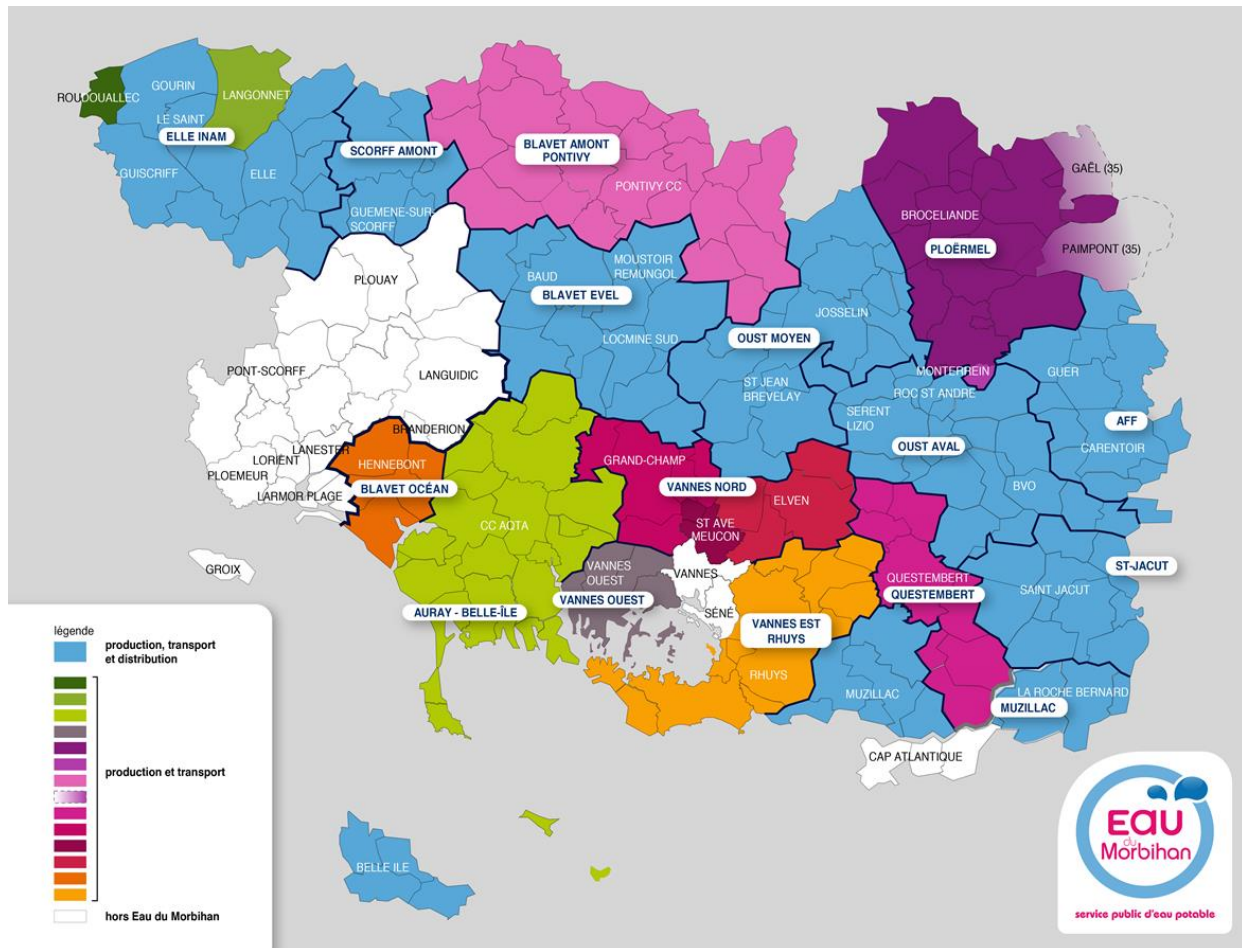
(1) Compétence optionnelle faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2014) : Eau du Morbihan est composé de 98 membres dont 10 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 84 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **232 communes**. Une modification statutaire a été menée courant 2014 pour mettre à jour la composition des membres (cf. arrêté préfectoral du 10 décembre 2014) :
  - Retrait de la communauté de communes de Plouay, du Scorff au Blavet (en raison de la fusion avec Lorient agglomération) ;
  - Dissolution du syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon et substitution par la communauté de communes de Auray-Quiberon Terre Atlantique (AQTA) ;
  - Dissolution des SIAEP de Mauron, Ploërmel et La Trinité-Porhoët et création simultanée du SIAEP de Brocéliande ;
  - Modification des statuts du SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust ;
  - Dissolution du syndicat de La Roche Bernard.

Par ailleurs, en 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (situation jusqu'au 31 décembre 2014).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production-Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues).



- Existence d'une CCSP

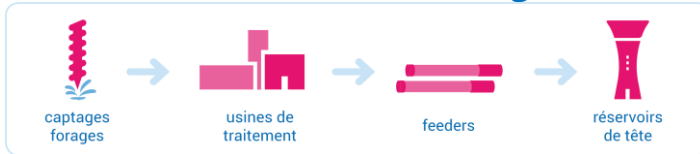


A signaler : la composition des membres de Eau du Morbihan a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la façon suivante :

- Dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis, ayant décidé de transférer la compétence optionnelle Distribution à Eau du Morbihan,
- Transfert de la compétence eau potable sur le secteur de Trévidel-Malpignon de Kervignac à Eau du Morbihan.

Eau du Morbihan se compose désormais de 102 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes, représentant toujours **232 communes**.

## 1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie intéressée  
 gérance  
 marché de prestation de services  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Des avenants ont été signés afin de préciser la situation respective des entités ayant gardé la compétence Distribution et de Eau du Morbihan, au regard des droits et obligations qui résultent de l'exécution des contrats. De la même façon, pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés pour distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation transférés en tout ou partie à Eau du Morbihan :

<b>Contrats transférés à Eau du Morbihan pour la compétence Production-Transport uniquement</b>	
Nombre d'affermages	9
Nombre de marchés de services	5
<b>Contrats transférés à Eau du Morbihan dans leur intégralité (compétence optionnelle exercée par Eau du Morbihan)</b>	
Nombre d'affermages	12
Nombre de marchés de services	8

A la date de présentation du présent rapport, trois avenants ne sont pas signés. Ils concernent les contrats d'affermage sur les périmètres initiaux des : syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon\* (SAUR), Pluvigner - syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon\* (STGS) et SIAEP d'Hennebont-Port Louis (SAUR).

\* pour mémoire, dorénavant AQT

Par ailleurs, pour les communes de Roudouallec et Monterrein, des conventions ont été signées avec les mairies ; à noter qu'une assistance technique pour la surveillance et l'entretien des installations de traitement a été conclue en 2012 sur Roudouallec et en 2014 sur Monterrein.

A la date de la présentation du présent rapport, aucun accord n'a été formalisé avec la commune de Langonnet.

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collège territorial (CT).

**Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2014**

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	1					
CT Auray-Belle Ile / AQTA	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5					
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	affermage	STGS	01/01/2008	14	31/12/2021						
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12	5	11/03/15	Intégrer l'UP Antoureau, adapter modalités financières, arrêter l'unité dessalement, annexer le RS
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé
CT Ellé-Inam / Gourin	affermage	SAUR	01/01/2008	7	31/12/2014	2	1	08/02/12			

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le 02/07/2015  
 ID: 06-2015-072-2-0150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12	2	29/04/15	Mettre à niveau UP Cadigué, prendre en compte l'augmentation de la consommation industrielle, améliorer le rendement du réseau, retirer la vérification des poteaux incendie, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2014								
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	LYONNAISE DES EAUX(désormais Suez Environnement)	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12	2	29/04/15	Améliorer le rendement du réseau, changer le régime de TVA et actualiser les tarifs et les indices.
CT Ellé-Inam / Langonnet	régie										
CT Scorff amont / Guémené	affermage	LYONNAISE DES EAUX(désormais Suez Environnement)	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12	2	29/04/15	Mettre à niveau l'UP La Plaisance, améliorer le rendement du réseau en renforçant la sectorisation, réaliser une modélisation informatique, améliorer la qualité de l'eau, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Attaché  
 ID: 056-25690072-20150626-CS\_2015\_040-DE



Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	affermage	CEB	01/08/1994	20	31/07/2015	9	7	12/11/12	9	24/03/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	2	12/11/12	3	24/03/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	2	17/02/12			
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	17/02/12			
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	23/04/13	2	28/10/14	Modifier les modalités de reversement à la collectivité D (compétence Distribution)
CT Vannes nord / SIAEP Elven	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	14/05/12			
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	affermage	SAUR	01/01/2007	10	31/12/2016	2	2	30/03/12			
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	2	29/02/12			

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	affermage	SAUR	01/01/2009	10	31/12/2018	2	1	12/03/12			
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	17/02/12			
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	04/08/2014								
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust moyen / Réguiny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Réception en préfecture le 02/07/2015  
 Diffusé le 05-06-2015  
 172-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			
CT Questembert / SIAEP Questembert	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	2	30/03/12			

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2014		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	03/09/14	Intégrer la nouvelle UP Gué Blandin en lieu et place de l'ancienne.
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	5	3	08/02/12	5	26/11/14	Mettre en place le télérelevé fixe
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

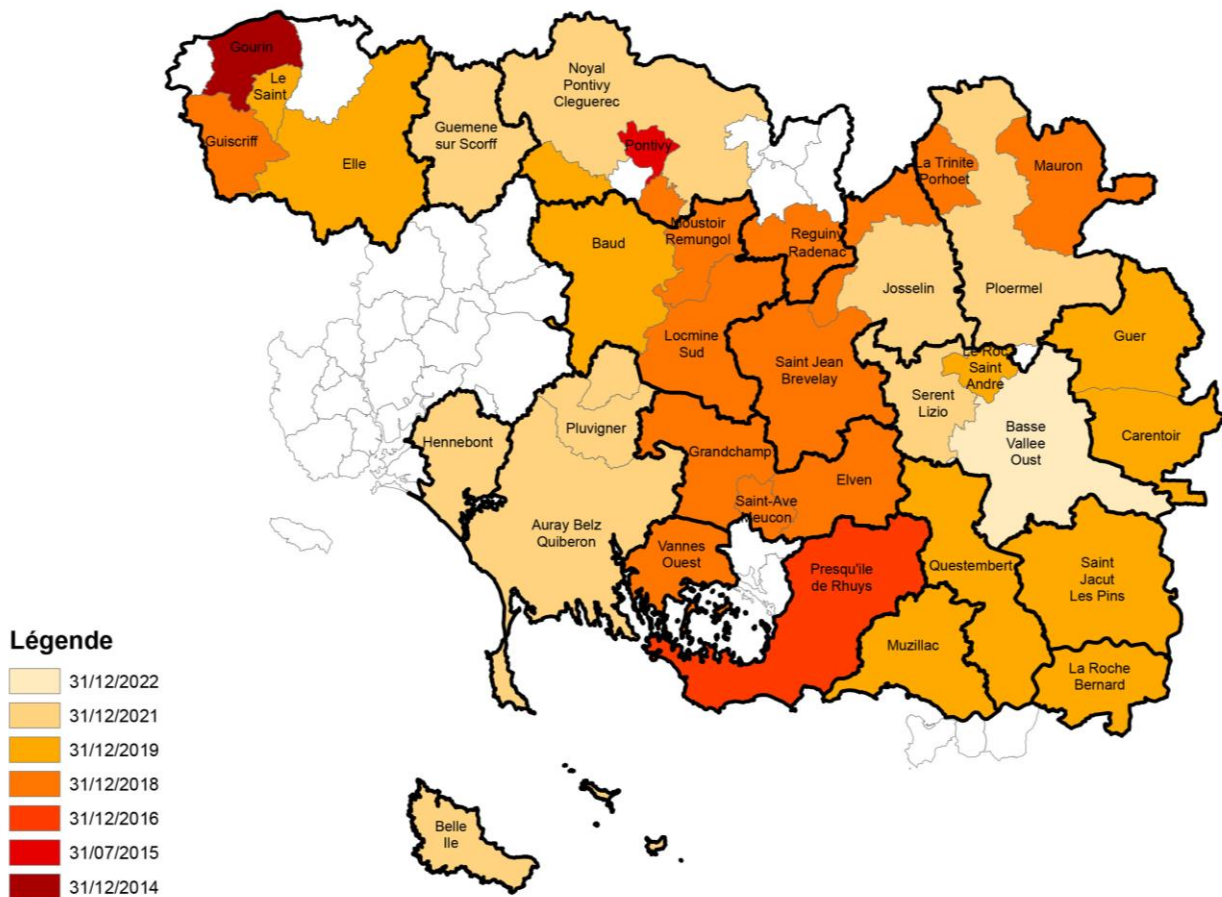
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UP : Unité de production

RS : Règlement de service

*A signaler : quatre procédures de consultations ont été menées courant 2014, compte-tenu des échéances des contrats d'exploitation (pour 3 procédures) et de la mise en service de l'unité de production de Mangoër II. Les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous.*

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
CT Ellé-Inam / Gourin Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	5	31/12/2019	Production
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019	Distribution
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	prestation de services	SAUR	01/08/2015	6 ans 5 mois	31/12/2021	Production
CT Blavet amont Pontivy /Mangoër II Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	7	31/12/2021	Production



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil – sur le patrimoine identifié comme relevant de la compétence Production-Transport
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
<b>Prestations particulières</b>	maintenance des ascenseurs de réservoirs, surveillance des ouvrages de retenue d'eau, traitement des boues

Eau du Morbihan prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	--

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Bien que le service public d'eau potable Production – Transport ne soit pas directement concerné par l'indicateur descriptif : estimation de la population desservie, le tableau ci-après indique les chiffres sur les deux niveaux de périmètre de Eau du Morbihan à titre d'information.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

<b>Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)</b>	<b>Population INSEE 2014</b>	<b>Population DGF 2014</b>
Au titre de la compétence Production-Transport	<b>499 906</b>	<b>611 261</b>
Au titre de la compétence Distribution	<b>177 493</b>	<b>205 189</b>

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2014 + population DGF 2011 pour la part des résidences secondaires)

## 1.4. Eaux brutes

### 1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable **prélève 30 580 585 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2014.**

	Exercice 2013	Exercice 2014
<b>Volume prélevé sur le périmètre entier (en m3) :</b>	<b>30 655 488</b>	<b>30 580 585</b>
dont une part en eaux souterraines (en m3) :	6 331 398	6 410 474
dont une part en eaux superficielles (en m3) :	24 324 090	24 170 111
Soit un pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :	<b>21%</b>	<b>21%</b>

La communauté de communes de Plouay ne fait plus partie du périmètre du fait de la fusion avec Lorient Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, masquant en partie la mobilisation accrue des eaux souterraines en 2014 (pour mémoire : volume total prélevé en 2013 de 205 343 m3 pour les deux prélèvements du territoire de la communauté de communes de Plouay).

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque point de prélèvement :

- Périmètre et commune d'implantation
- Nom de l'ouvrage
- Volumes prélevés en 2013 et 2014
- Nature de la ressource (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

**Prélèvements 2013 et 2014 sur le territoire Eau du Morbihan Production**

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2013	Prélèvement (m³) 2014	Nature de la ressource
CT Scorff moyen / CC Plouay	PLOUAY	Prélèvement de Manébaïl	132 373	Non concerné	ESO
	BUBRY	Prélèvement de Kerpicaud	72 970	Non concerné	ESO
CT Auray-Belle Ile / CCBI	LE PALAIS	Prélèvement de Bordilla (retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompes EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety)	550 515	512 157	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	GOURIN	Prélèvement de Conveau	32 109	116 819	ESO
	GOURIN	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	612 093	458 258	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	GUISCRIF	Prélèvement de la Station de Cadigué	80 428	122 654	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	155 807	170 616	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	11 830	7 750	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	LE SOURN	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	308 591	332 159	ESO
	CLEGUEREC	Prélèvement de Poulglass	126 730	136 849	ESO
	PONTIVY	Prélèvement du Déversoïr - Blavet	2 635 452	2 005 158	ESU
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	69 922	76 089	ESO
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SERENT	Prélèvement de Bréman-Brancelin	292 625	292 469	ESO
	QUILY	Prélèvement de Blogo-Pouho	9 659	9 791	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SAINT-NOLFF	Prélèvement de Saint-Colombier	223 264	227 974	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	PLOUHINEC	Prélèvement Pont mouton	133 821	-	ESO
	HENNEBONT	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	3 843 689	4 058 515	ESU
CT Blavet Evel / Baud	BAUD	Prélèvement du Guern - Blavet	563 325	1 444 522	ESU

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 D : 056-255401072-20150626-CS\_2015\_040-DE



Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2013	Prélèvement (m³) 2014	Nature de la ressource
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	GRAND-CHAMP	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	341 327	247 450	ESO
CT Scorff amont / Guémené	LOCMALO	Prélèvement de Plaisance-Scorff	191 821	184 271	ESU
	PLOERDUT	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	67 785	68 442	ESO
CT Ellé-Inam / Ellé	PRIZIAC	Prélèvement de Kervrehen	132 517	148 676	ESO
	PLOURAY	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	116 905	118 261	ESO
	LE FAOUE	Prélèvement de Barrégant-Ellé	454 717	417 753	ESU
	LE FAOUE	Prélèvement de Lindorum	62 216	101 013	ESO
	LANVENEGEN	Prélèvement de la station de Penneven	27 555	28 501	ESO
CT Oust aval / BVO	SAINT-CONGARD	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	1 378 057	1 190 026	ESU
	MISSIRIAC	Prélèvement de Blouzereuil	77 462	102 118	ESO
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	TREFFLEAN	Prélèvement de Cran	515 929	478 600	ESO
	THEIX	Prélèvement de la retenue de Trégat	1 786 277	1 952 301	ESU
CT Aff / SIAEP Carentoir	CARENTOIR	Prélèvement de Siloret	-	67 688	ESO
	CARENTOIR	Prélèvement de Fondemay	333 226	278 883	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	PAIMPONT (I. ET V.)	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	416 163	419 867	ESO
CT Muzillac / Muzillac	MUZILLAC	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	908 175	832 711	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	LA TRINITE-PORHOET	Prélèvement de Casteldeuc - forage du Ninian	13 486	-	ESO
CT Blavet Evel / Moustoir	PLUMELIAU	Prélèvement de Rimaison - Blavet	590 677	450 387	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SEGLIEN	Prélèvement de Toul Brohet - Keranna	72 919	80 035	ESO
	CLEGUEREC	Prélèvement de Mangoër - Blavet	2 031 345	1 975 045	ESU
	NOYAL-PONTIVY	Prélèvement du Porzo - Valvert	533 515	490 624	ESU

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255611072120150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2013	Prélèvement (m³) 2014	Nature de la ressource
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	MALGUENAC	Prélèvement du Sence	93 188	94 812	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	PLOËRMEL	Prélèvement du Lac au Duc	2 027 027	1 454 088	ESU
	GUILLAC	Prélèvement La Herbinaye	552 698	847 167	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	QUESTEMBERT	Prélèvement du Logo - Pilaire	128 765	146 654	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SAINT-AVE	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	335 600	331 753	ESO
	SAINT-AVE	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	348 814	276 332	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	RIEUX	Prélèvement Les Moulins	79 069	98 678	ESO
	SAINT-JACUT-LES-PINS	Prélèvement Gué Blandin	-	163 061	ESO
	BEGANNE	Prélèvement de Carrouis	95 214	135 907	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	SAINT-JEAN-BREVELAY	Prélèvement d'eau Kerdaniel	6 480	38 748	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	PLOUGOUMELLEN	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	-	-	ESU
CT Aff / Guer	MONTENEUF	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	84 732	143 671	ESO
	SAINT-MALO-DE-BEIGNON	Prélèvement de l'usine de Bel-Air	-	-	ESO
	BEIGNON	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	533 851	523 571	ESO
	BEIGNON	Prélèvement La Fosse Noire - Aff	21 823	-	ESU
CT Blavet Evel / Locminé	LA CHAPELLE-NEUVE	Prélèvement de Kerjosse	210 859	201 940	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	LA CHAPELLE-CARO	Prélèvement de Prassay	99 323	122 121	ESO
CT Oust moyen / Réguieny	RADENAC	Prélèvement Pertui Rouge	195 082	166 102	ESO

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255601072-20140626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2013	Prélèvement (m³) 2014	Nature de la ressource
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	PLUVIGNER	Prélèvement de Kergoudelel (puits et forage)	256 327	293 082	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	HOEDIC	Prélèvement de Hoedic forages	14 095	13 814	ESO
	ILE-D'HOUAT	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	22 382	27 524	ESO
	PLUNERET	Prélèvement de la retenue de Tréauray	5 642 884	5 897 128	ESU

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015  
Affiché le  
ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

### 1.4.2. Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan



Eau du Morbihan assure les obligations relevant de la sécurité des barrages au titre des articles R214-112 et suivants du code de l'environnement, transférés en pleine propriété ou mis à disposition.

La gestion des sites (application des consignes de gestion, relevé des appareils d'auscultation, registre d'exploitation, entretien courant, débroussaillage...) est souvent confiée aux exploitants respectifs des services d'eau (SAUR et VEOLIA) dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Le suivi de chaque barrage fait l'objet de marché spécifique ; les bureaux d'études agréés présents sont : ISL, GEI Ginger, ARTELIA et SAFEGE.

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque barrage :

- Nom du barrage
- Capacité totale
- Commune d'implantation
- Collectivité d'origine (ainsi que le partage éventuel)
- Arrêté de classement et classe (de A à D\*).

\*Les barrages sont classés de A à D selon la hauteur du barrage et le volume de la retenue.

Les obligations du maître d'ouvrage et leur périodicité dépendent de la classe du barrage. Elles comprennent des diagnostics, des visites techniques approfondies, des rapports de surveillance et d'auscultation et des consignes de surveillance et d'exploitation.

Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Collectivité d'origine	Partage	Arrêté de classement	Classe
Borfloc'h	478 000 m <sup>3</sup>	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	A
Antoureau	246 000 m <sup>3</sup>	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C
Bordilla	111 000 m <sup>3</sup>	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C
Ty-Mat	88 000 m <sup>3</sup>	Inzinzac-Lochrist	SIAEP d'Hennebont-Port-Louis	Plan d'eau appartenant au Département	AP 03/08/2009	D
Tréauray	769 000 m <sup>3</sup>	Brech et Pluneret	SM Auray-Belz-Quiberon (dorénavant AQTA)		AP 03/08/2009	C
Pont-Sal	190 000 m <sup>3</sup>	Plougoumelen	SIAEP de Vannes Ouest		AP 03/12/2010	C
Trégat	706 000 m <sup>3</sup>	Tréffléan et Theix	SIAEP de la Presqu'île de Rhuys		AP 03/08/2009	B
Lac au Duc	3,4 hm <sup>3</sup>	Ploërmel et Taupont	SIAEP de Ploërmel (vannes, prise d'eau et partie du pied aval)	Commune de Ploërmel, Département (route), SIAEP Ploërmel (plan d'eau)	AP 11/07/2014	C
Le Rhodoir	340 000 m <sup>3</sup>	Nivillac et Herbignac (44)	SIAEP de La Roche Bernard (vanne clapet et plan d'eau)	Département (route), propriétaires privés (moulin et parement à l'aval)	Procédure de classement en cours (en C)	
Pen Mur	855 000 m <sup>3</sup>	Muzillac	—	Barrage et plan d'eau appartenant au Département du Morbihan + route communale	AP 07/05/2010	D

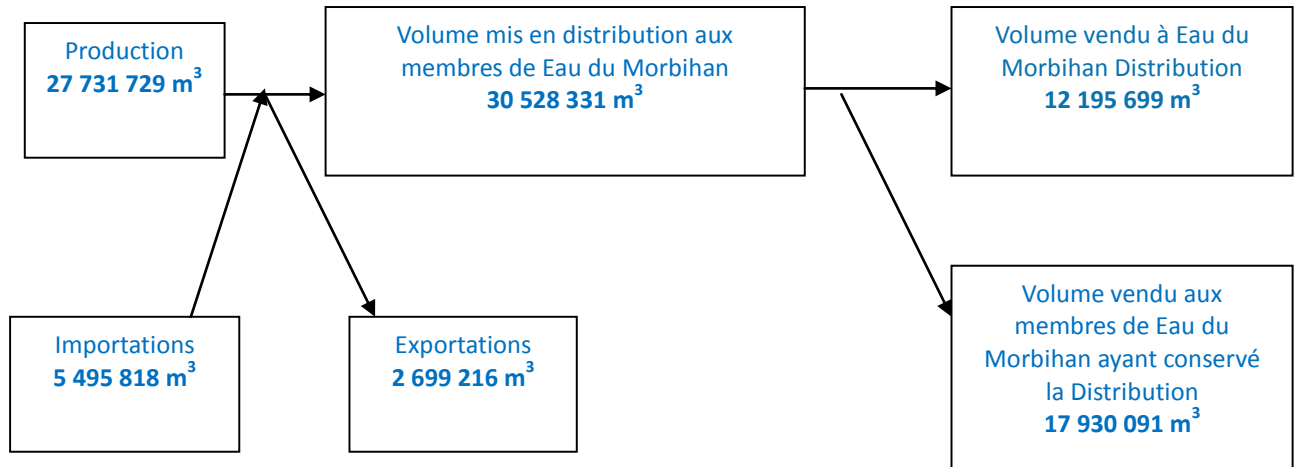
Commentaires :

L'exercice 2014 est marqué par :

- Classement du barrage du Lac au Duc ;
- Travaux de sécurisation du barrage de Tréauray et de protection contre les inondations ;
- Remplacement des vannes du barrage du Lac au Duc.

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2014



### 1.5.2. Production



Le service a comme patrimoine Production **opérationnel ayant fourni de l'eau potable** en 2014 :

- 15 stations de traitement d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m<sup>3</sup>/h)
- 38 stations de traitement d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m<sup>3</sup>/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations (environ 260 km).

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le tableau ci-après récapitule pour chaque station de traitement :

- Périmètre
- Infrastructure et commune d'implantation
- Caractéristiques de production (débit et capacité)
- Volumes produits en 2013 et 2014
- Origine de l'eau (ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine)

**Productions 2013 et 2014 sur le territoire Eau du Morbihan Production**

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m <sup>3</sup> /h)	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Production (m <sup>3</sup> ) 2013	Production (m <sup>3</sup> ) 2014	Origine de l'eau
CT Scorff moyen / CC Plouay	Kerpicaud	BUBRY	50	1 000	66 336	Non concerné	ESO
	Malachappe Manebail	PLOUAY	25	500	120 339	Non concerné	ESO
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehen	PRIZIAC	25	500	120 470	135 160	ESO
	Lindorum	LE FAOUET	25	500	56 560	91 830	ESO
	Penneven	LANVENEGEN	10	200	25 050	25 910	ESO
	Tourlaouen	PLOURAY	30	600	106 277	107 510	ESO
	Barrégant	LE FAOUET	100	2 000	402 332	361 100	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	GOURIN	40	800	29 190	108 721	ESO
	Toultreincq	GOURIN	400	8 000	498 918	367 923	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	GUISCRIF	25	500	79 984	122 098	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	LANGONNET	30	600	155 807	155 105	ESO
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	ROUDOUALLEC	10	200	69 922	69 172	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	MONTERREIN	5	100	11 830	7 750	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun	PAIMPONT (I. ET V.)	80	1 600	411 460	411 850	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	PLOËRMEL	600	12 000	2 237 236	2 153 343	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	LA TRINITE-PORHOET	26	520	12 206	0	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	CLEGUEREC	25	500	114 999	121 686	ESO
	Pierre Fendue	LE SOURN	50	1 000	280 537	301 963	ESO
	Déversoir	PONTIVY	500	10 000	2 395 805	1 822 805	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	CLEGUEREC	400	8 000	1 847 485	1 836 491	ESU
	Ker Anna	SEGLIEN	25	500	72 919	80 035	ESO
	Valvert et Porzo	NOYAL-PONTIVY	100	2 000	474 377	441 438	ESU
	Sence	MALGUENAC	14	280	84 716	86 193	ESU
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	QUILY	10	200	8 465	8 823	ESU
	Bréman	SERENT	50	1 000	258 839	261 702	ESU
CT Oust aval / BVO	Bellée	SAINT-CONGARD	400	8 000	1 262 942	1 096 126	ESU
	Blouzereuil	MISSIRIAC	30	600	69 707	98 869	ESU
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	ROC SAINT ANDRE	40	800	90 294	111 019	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	30	600	202 967	207 249	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	GRAND-CHAMP	75	1 500	338 334	245 476	ESU

155 105 : données transmises par l'agence de l'eau Loire Bretagne

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m <sup>3</sup> /h)	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Production (m <sup>3</sup> ) 2013	Production (m <sup>3</sup> ) 2014	Origine de l'eau
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	SAINT-AVE	50	1 000	317 104	251 211	ESO
	Kerbotin	SAINT-AVE	60	1 200	305 091	301 594	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	PLOUHINEC	50	1 000	121 655	0	ESO
	Langroise	HENNEBONT	1 000	20 000	3 153 850	3 398 066	ESU
CT Blavet Evel / Baud	Guern	BAUD	400	8 000	508 937	1 312 676	ESU
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	MOUSTOIR-REMUNGOL	100	2 000	443 884	354 229	ESU
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	50	1 000	191 690	183 582	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	LOCMALO	100	2 000	191 821	184 271	ESU
	Coët Even	PLOERDUT	12	240	65 955	67 446	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	TREFFLEAN	80	1 600	466 324	432 733	ESO
	Tregat	THEIX	400	8 000	1 550 582	1 789 584	ESU
CT Aff / Guer	Houssa	MONTENEUF	30	600	80 500	138 618	ESO
	Bel-Air	SAINT-MALO-DE-BEIGNON	8	160	0	0	ESO
	la Fosse Noire	ST-MALO-DE-BEIGNON	100	2 000	16 533	0	ESU
	La Lande	BEIGNON	125	2 500	529 709	520 566	ESO
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	CARENTOIR	60	1 200	286 060	260 863	ESO
	Siloret	CARENTOIR	50	1 000	0	53 416	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	MUZILLAC	300	6 000	855 690	796 031	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	QUESTEMBERT	40	800	125 493	144 607	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	RIEUX	30	600	57 668	92 903	ESO
	Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	60	1 200	0	138 039	ESO
	Carrouis	BEGANNE	20	400	86 558	135 907	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	SAINT-JEAN-BREVELAY	40	800	5 891	35 225	ESO
CT Oust moyen / Réguiñy	Pertui Rouge	RADENAC	25	500	177 347	151 002	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	PLOUGOUMELEN	300	6 000	0	0	ESU
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	PLUVIGNER	50	1 000	243 664	282 698	ESU
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	PLUNERET	1 250	22 000	5 088 367	5 362 040	ESU
	Hoedic	HOEDIC	10	200	12 814	12 258	ESU
	Houat	HOUAT	10	200	20 347	25 022	ESU
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	LE PALAIS	250	5 000	493 985	469 795	ESU



## Commentaires :

Cinq stations de traitement n'ont pas fonctionné en 2014 :

- L'unité de production de Casteldeuc (La Trinité-Porhoët) en raison de fortes teneurs en chlorures en eau brute. La remise en service de l'UP est programmée pour 2015 ;
- L'unité de production de Pont Mouton (Plouhinec) en raison de la détection de diuron en 2014. Des travaux d'aménagement de filière sont programmés pour 2015 pour une remise en service fin 2015 ;
- Les unités de production de Bel-Air et la Fosse Noire (Saint-Malo-de-Beignon) et Pont-Sal (Plougoumelen) concernées par un arrêt définitif ;

Certaines variations observées en 2014 sont citées ci-après :

- L'unité de production du Guern (Baud) a fonctionné normalement en 2014, suite aux travaux importants de 2013. Les unités du Déversoir (Pontivy) et du Lac au Duc (Ploërmel) qui avaient pallié la baisse de production de l'UP du Guern en 2013, voient donc leur production 2014 respective impactée ;
- L'unité de production de Trégat a été moins affectée par une gestion préventive en saison estivale en 2014 ;
- Les unités de production de Siloret et Gué Blandin ont été remises en service courant 2014 ;
- La réhabilitation du forage a permis une augmentation du volume produit sur l'UP Houssa en 2014.

	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation des volumes produits en %
<b>Volume produit sur le périmètre entier (en m<sup>3</sup>):</b>	<b>27 303 822</b>	<b>27 731 729</b>	<b>+2%</b>
dont une part d'origine eaux superficielles (en m <sup>3</sup> ):	21 422 744	21 745 918	+2%
dont une part d'origine eaux souterraines (en m <sup>3</sup> ):	5 881 078	5 985 811	+2%

Le **volume produit total** sur l'exercice 2014 s'élève à **27 731 729 m<sup>3</sup>**.

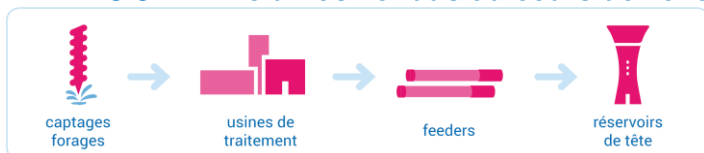
### 1.5.3. Conventions d'échanges d'eau

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2012
VANNES	01/01/2013	5 ans	Avenant n°1 visé le 30/09/14 relatif à des changements d'indice
CAMP DE COETQUIDAN	01/07/2012	5 ans	
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	

### 1.5.4. Achats d'eaux traitées

Importations (en m <sup>3</sup> ) / Fournisseur	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation 2014/2013 des volumes achetés en %
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	4 513 434	4 202 274	-7%
VANNES	1 150 194	1 065 151	-7%
CAMP DE COETQUIDAN	0	0	
LANGUIDIC - LORIENT AGGLOMERATION	237 475	228 393	-4%
<b>Total (en m<sup>3</sup>) :</b>	<b>5 901 103</b>	<b>5 495 818</b>	<b>-10%</b>

## 1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



	Exercice 2013	Exercice 2014
<b>Volumes vendus aux membres de Eau du Morbihan (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>30 698 916</b>	<b>30 125 790</b>
dont une part vendue pour Eau du Morbihan Distribution (en m3)	12 001 658	12 195 699
dont une part vendue aux membres de Eau du Morbihan ayant conservé la Distribution (en m3)	18 697 258	17 930 091
<b>Volumes vendus à l'extérieur du périmètre Eau du Morbihan (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 541 664</b>	<b>2 699 216</b>
SIAEP D'HENNEBONT-PORT LOUIS - partie LORIENT AGGLOMERATION	1 900 000 (*)	2 070 000 (*)
CAMP DE COETQUIDAN	4 434	1 746
LANGUIDIC - LORIENT AGGLOMERATION	637 230	627 470

(\*) Une estimation est faite pour le volume vendu sur la partie Lorient Agglomération de l'ancien périmètre du SIAEP de la région d'Hennebont – Port Louis en l'absence de comptages existants.

Le tableau détaillé ci-après indique la répartition des volumes annuels vendus. La colonne « redevable » permet d'identifier la personne qui doit honorer la facture ; elle dépend de la nature du contrat d'exploitation.

## Volumes annuels vendus

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m <sup>3</sup> ) 2013	Volume annuel (m <sup>3</sup> ) 2014
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	673 093	659 939
CT Aff / Guer	EDM	688 777	659 302
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 311 444	1 404 647
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	443 884	455 229
CT Muzillac / Muzillac	EDM	925 933	849 659
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	403 639	380 078
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 027 082	1 016 336
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM **	1 160 572	1 268 434
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 676 667	4 593 048
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 223 898	1 182 699
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 086 219	1 044 713
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	493 985	469 795
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	708 513	719 274
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	3 051 425	3 097 877
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	507 413	671 163
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	411 460	411 850
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 576 476	1 617 439
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	89 908	111 290

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume	Volume
		annuel (m <sup>3</sup> ) 2013	annuel (m <sup>3</sup> ) 2014
CT Scorff moyen / CC Plouay	SAUR	365 404	171 121
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	2 975 167	3 032 177
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	272 050	267 494
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	267 098	270 050
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	12 211	0
CT Ellé-Inam / Gourin	SAUR	538 150	482 054
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 701 059	1 752 861
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	CEB ***	2 791 802	2 317 526
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	466 262	482 236
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	578 840	589 740
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	842 192	877 639
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	824 910	720 255
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 116 584	1 147 011
CT Scorff amont / Guémené	LYONNAISE DES EAUX	254 194	251 717
CT Ellé-Inam / Guiscriff	LYONNAISE DES EAUX	79 984	122 098
	STGS (Languidic)	637 230	627 470
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	531 613	419 701
	GSBDB	4 434	1 746
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	63 565	69 172
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	155 807	155 105*
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	11 830	7 750
<b>TOTAL</b>		<b>34 950 774</b>	<b>34 378 397</b>
<b>TOTAL hors double compte</b>		<b>33 654 459</b>	<b>32 825 006</b>

\* Facture non établie à ce jour

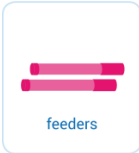
\*\* Volume de 93 394 m<sup>3</sup> vendu deux fois (Kerchican)

\*\*\* Volume de 1 202 921 m<sup>3</sup> vendu deux fois (Rongoët)

\*\*\*\* Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port Louis

Commentaire : des ajustements inhérents aux transits d'eau ont été opérés sur les données figurant au RPQS 2013.

1.5.6. Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport



Le réseau d'interconnexions et de sécurisation est constitué de :

	2013	2014	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	150,568*	182,329	+ 21,1%

\* linéaire du feeder déjà existant Hennebont/Belz non compris (19,571 km)

A noter : les travaux du feeder Belz/Ploemel (12,5 km) se sont terminés courant 2014, permettant ainsi de relier le feeder Hennebont/Belz précédemment cité au réseau d'interconnexion.

Le patrimoine concerné :

Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 5 stations de surpression-reprise et 6 ouvrages de stockage pour l'exercice 2014.

Conditions d'exploitation du service :

Un marché de prestations de services a été attribué à SAUR pour une durée de cinq ans, du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2016. La rémunération de SAUR au titre de ce marché s'est élevée à 260 318,27 €HT pour 2014.

Pour information, ce marché fera l'objet d'avenants pour prendre en compte les travaux réalisés sur le surpresseur Kerpolican, l'intégration de la surpression de Rongoët et l'intégration du feeder Gourin/Le Fauët.

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent d'apprécier les échanges d'eau réalisés à partir du réseau d'interconnexions et de sécurisation.

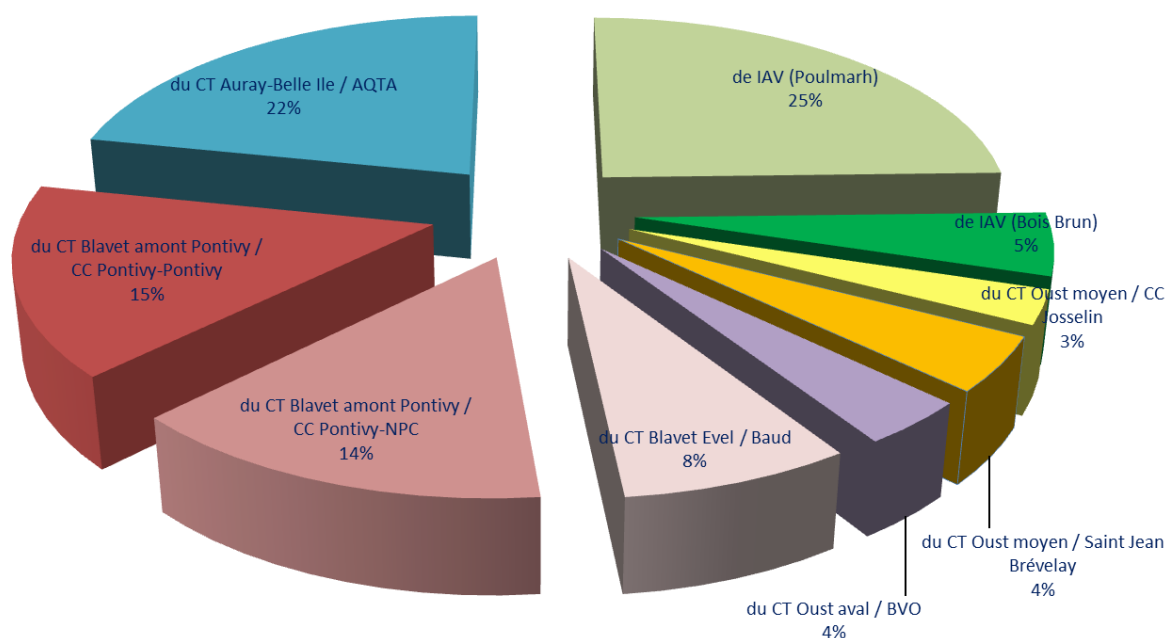
### Volumes importés et introduits dans le réseau d'interconnexions

IMPORTATIONS des périmètres (en m <sup>3</sup> )	2013	2014	Variation en %
de IAV (Poulmarh)	1 216 417	1 367 793	+12
de IAV (Bois Brun)	283 444	286 027	+1
du CT Oust moyen / CC Josselin	204 508	155 943	-24
du CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	249 071	250 485	+9
du CT Oust aval / BVO	205 721	205 000	0
du CT Blavet Evel / Baud	193 006	425 927	+121
du CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	10 489	9 119	-13
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	1 010 265	792 416	-22
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	1 202 921	866 473	-28
du CT Auray-Belle Ile / AQTA	938 771	1 211 443	+29
<b>Total</b>	<b>5 514 613</b>	<b>5 570 626</b>	<b>+1</b>

### Importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexion

2014

En % sur le volume total importé

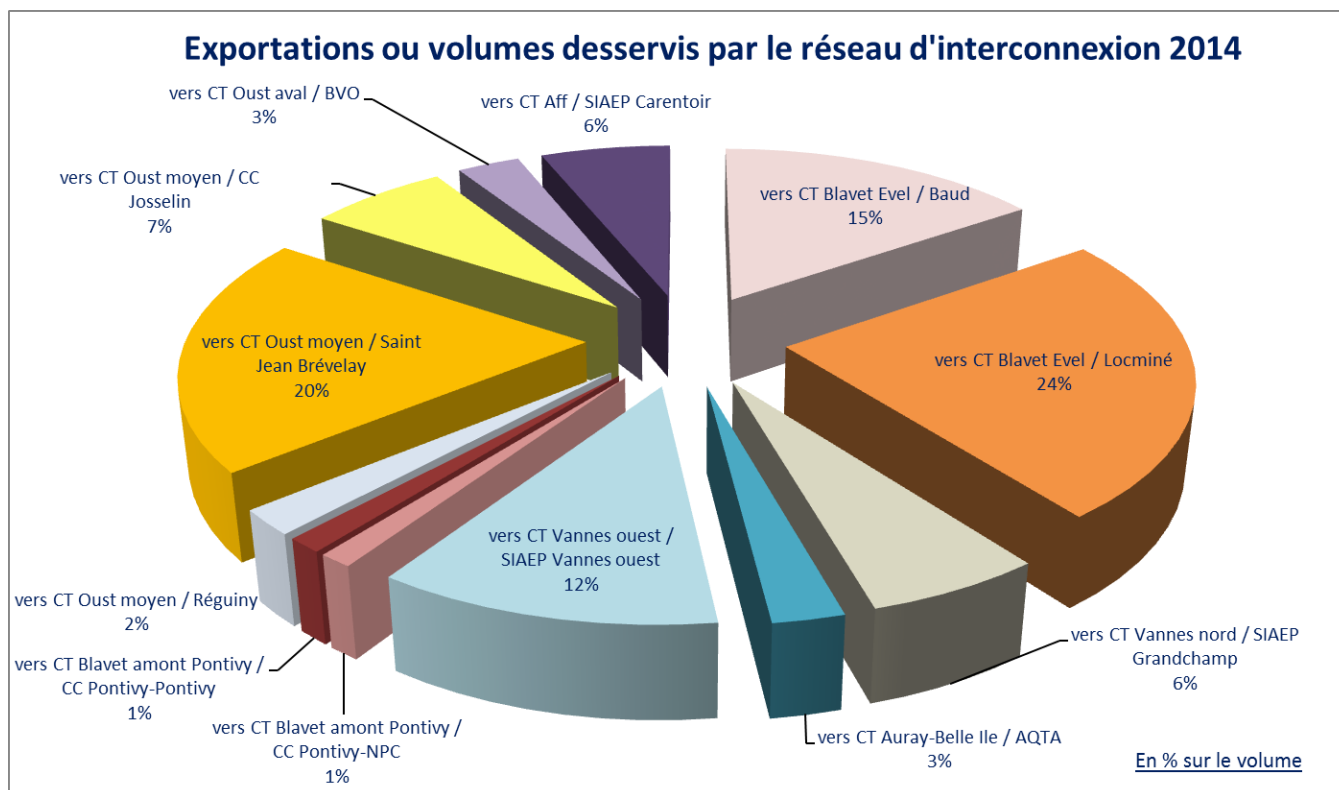


#### Commentaires :

Le réseau d'interconnexion a été sollicité en 2014 à l'image de 2013, avec une répartition un peu différente avec le fonctionnement « normal » de l'unité de production du Guern en 2014. Par ailleurs, les **essais préparatoires pour tester les différents scénarios pour la vidange de Guerlédan (avril à novembre 2015)** ont impacté temporairement les volumes échangés. Ces scénarios permettent l'arrêt des UP du Blavet amont.

## Volumes exportés et desservis à partir du réseau d'interconnexions

EXPORTATIONS vers les périmètres (en m <sup>3</sup> )	2013	2014	Variation en %
vers CT Blavet Evel / Baud	1 396 238	843 981	-40
vers CT Blavet Evel / Locminé	1 119 754	1 322 065	+18
vers CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	229 572	328 131	+43
vers CT Auray-Belle Ile / AQTA	255 437	133 419	-48
vers CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	487 715	628 682	+29
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	125 804	63 925	-49
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	213	68 284	
vers CT Oust moyen / Réguiuny	94 703	116 492	+23
vers CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 103 417	1 103 576	0
vers CT Oust moyen / CC Josselin	241 739	361 747	+50
vers CT Oust aval / BVO	89 704	162 654	+81
vers CT Aff / SIAEP Carentoir	385 997	337 969	-12
<b>Total</b>	<b>5 530 293</b>	<b>5 470 925</b>	<b>-1</b>



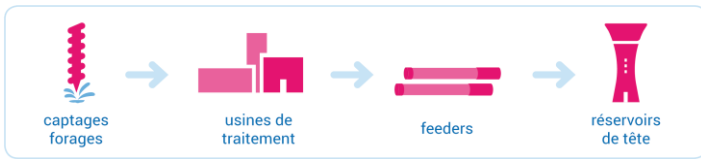
Commentaires : comme déjà annoncé plus haut, le réseau d'interconnexion a été sollicité en 2014 à l'image de 2013 :

- Exportation plus importante vers le CT Blavet Amont Pontivy / CC Pontivy – Pontivy en raison de l'arrêt provisoire de l'unité de production du Déversoir (opération de renouvellement programmé + purges Cosquer – Déversoir fin mai 2014).
- Exportation plus importante vers le CT Vannes Nord / SIAEP Grandchamp en raison des travaux sur le site de Locmérén des Prés.
- Préparation aux configurations « vidange de Guerlédan ».



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



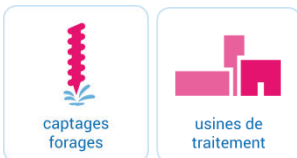
Le syndicat de l'Eau du Morbihan est doté de deux budgets distincts en ce qui concerne les compétences obligatoires Production et Transport, à savoir : un budget Production et un budget Transport-Négoce.

Les tarifs applicables à chaque budget en 2014, ont été votés par le comité syndical le 20 décembre 2013, en adéquation avec le règlement financier, plus précisément :

- Le tarif de vente du budget Production au budget Transport-Négoce :
  - Pour les marchés de prestations de services : 0,53 € HT/m<sup>3</sup>
  - Pour les délégations de service : surtaxe de 0,18 € HT/m<sup>3</sup>
- Le tarif de fourniture en gros (TFEG) : vente du budget Transport-Négoce au budget Distribution, aux collectivités ou fermiers assurant la distribution : 0,61 € HT/m<sup>3</sup>.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

#### 2.1.1. Tarification – compétence Production



**Dans le cadre des marchés de services**, la facture émise par Eau du Morbihan, au titre de la compétence Production, au budget Transport – Négoce, porte sur les volumes livrés au tarif voté par le syndicat. La facturation est trimestrielle.

#### Tarifs dans le cadre des marchés de services

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Tarifs	Au 01/01/13	Au 01/01/14	Au 01/01/15
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,50 €/m <sup>3</sup>	0,53 €/m <sup>3</sup>	0,55 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%



Dans le cadre des affermagés, la facture est émise par le délégataire à l'encontre du budget Transport Négocié elle comprend une part délégataire (correspondant à la rémunération contractuelle Production) et la surtaxe fixe Production votée par le syndicat. Cette facturation est trimestrielle.

### Tarifs dans le cadre des affermagés

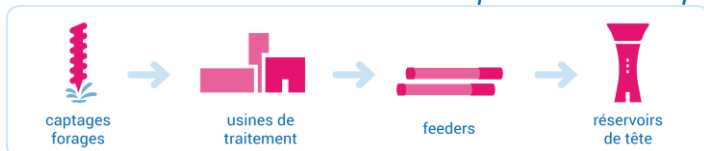
		Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Tarifs		Au 01/01/13	Au 01/01/14	Au 01/01/15
<b>Part de la collectivité</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,15 €/m <sup>3</sup>	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,20 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire SAUR</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	<b>BAUD</b>	0,344 €/m <sup>3</sup>	0,344 €/m <sup>3</sup>	0,347 €/m <sup>3</sup>
	<b>HENNEBONT</b>	0,4329 €/m <sup>3</sup>	0,4362 €/m <sup>3</sup>	0,4338 €/m <sup>3</sup>
	<b>AQTA</b>	0,3772 €/m <sup>3</sup>	0,3798 €/m <sup>3</sup>	0,3773 €/m <sup>3</sup>
	<b>BELLE ILE EN MER</b>	0,498 €/m <sup>3</sup>	0,499 €/m <sup>3</sup>	0,846 €/m <sup>3</sup> *
	<b>GOURIN</b>	0,542 €/m <sup>3</sup>	0,545 €/m <sup>3</sup>	**
	<b>PONTIVY</b>	0,2942 €/m <sup>3</sup>	0,3018 €/m <sup>3</sup>	0,3045 €/m <sup>3</sup>
	<b>NPC</b>	0,352 €/m <sup>3</sup>	0,354 €/m <sup>3</sup>	0,357 €/m <sup>3</sup>
	<b>L'ELLE</b>	0,348 €/m <sup>3</sup>	0,350 €/m <sup>3</sup>	0,351 €/m <sup>3</sup>
	<b>RHUYS</b>	0,2166 €/m <sup>3</sup>	0,2170 €/m <sup>3</sup>	0,2158 €/m <sup>3</sup>
	<b>MAURON</b>	0,268 €/m <sup>3</sup>	0,270 €/m <sup>3</sup>	0,271 €/m <sup>3</sup>
	<b>PLOËRMEL</b>	0,4551 €/m <sup>3</sup>	0,4561 €/m <sup>3</sup>	0,4518 €/m <sup>3</sup>
	<b>TRINITE PORHOET</b>	0,308 €/m <sup>3</sup>	0,315 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	<b>REGUINY</b>	0,242 €/m <sup>3</sup>	0,242 €/m <sup>3</sup>	0,243 €/m <sup>3</sup>
	<b>BVO</b>	0,3561 €/m <sup>3</sup>	0,3845 €/m <sup>3</sup>	0,3825 €/m <sup>3</sup>
<b>ROC ST ANDRE</b>	0,375 €/m <sup>3</sup>	0,374 €/m <sup>3</sup>	0,374 €/m <sup>3</sup>	
<b>SERENT</b>	0,323 €/m <sup>3</sup>	0,324 €/m <sup>3</sup>	0,323 €/m <sup>3</sup>	
<b>Part du délégataire LYONNAISE DES EAUX</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	<b>GUISCRIF</b>	0,334 €/m <sup>3</sup>	0,335 €/m <sup>3</sup>	0,693 €/m <sup>3</sup>
	<b>GUEMENE</b>	0,445 €/m <sup>3</sup>	0,446 €/m <sup>3</sup>	0,566 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire STGS</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	<b>PLUVIGNER</b>	0,342 €/m <sup>3</sup>	0,346€/m <sup>3</sup>	0,351€/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>				
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

\*Avenant n°5 lié à la mise en service de l'unité de production Antoureau.

\*\*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Gourin Production est un marché de service.

Remarque : un ajustement de la part délégataire peut être réalisé en fin d'exercice au regard de la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

## 2.1.2. Tarification – compétence Transport



Il n'y a pas de tarification spécifique pour la compétence Transport ; le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) voté couvre les dépenses inhérentes au transport, au négoce et à la production (par consolidation).

Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) est destiné à équilibrer le budget Transport-Négoce. Il englobe :

- **Les dépenses d'exploitation** liées à la production d'eau potable ;
- Les dépenses **d'achats d'eau « extérieurs »** ;
- **Les dépenses liées aux investissements** ;
- **Les dépenses annexes** (comme la gestion des périmètres de protection, les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisations foncières des entreprises (CFE), les frais d'analyses, les redevances prélèvement, les frais de fonctionnement au niveau du syndicat...);
- La **gestion des interconnexions** (sur les volets exploitation et investissement) ;
- Les **équipements de sécurité** en termes de production (pour gérer les crises, les aléas climatiques et de fonctionnement...).

L'annexe 2 fournit une représentation graphique de la composition du TFEG (issue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014).

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Tarifs	Au 01/01/13	Au 01/01/14	Au 01/01/15
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,60 €/m <sup>3</sup>	0,61 €/m <sup>3</sup>	0,61 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

## 2.2. Recettes pour la compétence Production



### Recettes dans le cadre des marchés de services pour Eau du Morbihan :

Périmètre	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Volume (m <sup>3</sup> )	Montant (€/HT)	Volume (m <sup>3</sup> )	Montant (€/HT)
CT Aff / SIAEP Carentoir	289 385	144 692,50	310 954	164 805,62
CT Aff / Guer	680 508	340 254,00	659 144	349 346,32
CT Blavet Evel / Locminé	191 690	95 845,00	183 582	97 298,46
CT Blavet Evel / Moustoir	443 884	221 942,00	354 229	187 741,37
CT Muzillac / Muzillac	899 425	449 712,50	752 296*	398 716,88
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	162 568	81 284,00	366 849	194 429,97
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 891	2 945,50	35 225	18 669,25
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	0	0,00	0	0,00
CT Vannes nord / SIAEP Elven	202 967	101 483,50	207 249	109 841,97
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	338 334	169 167,00	245 476	130 102,28
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	622 195	311 097,50	552 805	292 986,65
CT Questembert / SIAEP Questembert	125 493	62 746,50	144 607	76 641,71
<b>TOTAL</b>	<b>3 962 340</b>	<b>1 981 170,00</b>	<b>3 812 416</b>	<b>2 020 580,48</b>

\* dont 43 735m<sup>3</sup> relatifs à régularisation de 2013 pour Muzillac (eau de service).

### Recettes dans le cadre des marchés de services pour les prestataires :

Périmètre	Exercice 2013	Exercice 2014
	Montant (€/HT)	Montant (€/HT)
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	12 886,48	21 191,00
CT Blavet Evel / Locminé	59 010,80	59 818,86
CT Blavet Evel / Moustoir	188 455,76	163 521,18
CT Vannes nord / SIAEP Elven	57 089,36	58 136,83
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	91 525,34	76 964,12
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	142 084,51	142 936,26
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	187 450,34	187 561,22
CT Aff / Guer	164 131,12	155 520,42
CT Aff / SIAEP Carentoir	92 925,56	115 914,73
CT Muzillac / Muzillac	396 033,04	375 690,21
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	141 491,88	182 037,21
CT Questembert / SIAEP Questembert	54 237,51	56 896,00
CT Ploërmel / Monterrein	-	1 527,35
CT Ellé Inam / Roudouallec	8 300,00	8 550,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 621,70</b>	<b>1 606 265,39</b>

**Recettes dans le cadre des affermagés pour Eau du Morbihan et les délégataires :**

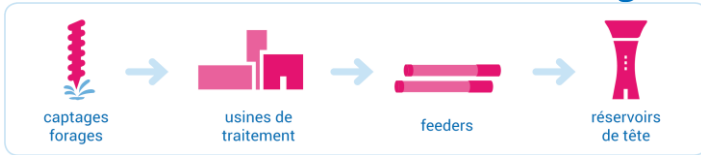
Périmètre	Part de la collectivité	Part du délégataire	Identité du délégataire	Volume concerné (m3)	Montant des recettes de la collectivité (€/HT)	Montant des recettes du délégataire (€/HT)
CT Blavet Evel / Baud	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,344 €/m <sup>3</sup>	SAUR	1 312 676	236 281,68	451 560,54
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,4349 €/m <sup>3</sup>	SAUR	3 398 066	611 651,88	1 477 818,90
CT Auray-Belle Ile / AQTA	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,3789 €/m <sup>3</sup>	SAUR	5 399 320	971 877,60	2 045 802,35
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,498 €/m <sup>3</sup>	SAUR	211 803	38 124,54	105 477,89
	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,837 €/m <sup>3</sup>		257 992	46 438,56	227 129,30*
CT Ellé-Inam / Gourin	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,545 €/m <sup>3</sup>	SAUR	476 644	85 795,92	259 770,98
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,3018 €/m <sup>3</sup>	CEB	2 246 454	404 361,72	677 979,82
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,353 €/m <sup>3</sup>	SAUR	2 444 157	439 948,26	862 787,42
CT Ellé-Inam / Ellé	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,349 €/m <sup>3</sup>	SAUR	721 510	129 871,80	251 806,99
CT Vannes Est Rhuys / SIAEP Rhuys	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,2170 €/m <sup>3</sup>	SAUR	2 222 317	400 017,06	482 242,79
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,270 €/m <sup>3</sup>	SAUR	411 850	74 133,00	111 199,50
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,4526 €/m <sup>3</sup>	SAUR	2 153 343	387 601,74	974 603,04
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,2760 €/m <sup>3</sup>	SAUR	0	0	0
CT Oust moyen / Réguiny	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,242 €/m <sup>3</sup>	SAUR	151 002	27 180,36	36 542,48
CT Oust aval / BVO	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,3835 €/m <sup>3</sup>	SAUR	1 194 995	215 099,10	458 280,58
CT Oust aval / Roc Saint André	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,373 €/m <sup>3</sup>	SAUR	111 019	19 983,42	41 410,09
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,323 €/m <sup>3</sup>	SAUR	270 525	48 694,50	87 379,58
<b>SOUS TOTAL SAUR</b>				<b>22 983 673</b>	<b>4 137 061,14</b>	<b>8 551 792,26</b>
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,335 €/m <sup>3</sup>	LYONNAISE DES EAUX	122 098	21 977,64	40 902,83
CT Scorff amont / Guémené	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,446 €/m <sup>3</sup>	LYONNAISE DES EAUX	251 717	45 309,06	112 265,78
<b>SOUS TOTAL LYONNAISE DES EAUX</b>				<b>373 815</b>	<b>67 286,70</b>	<b>153 168,61</b>
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,346 €/m <sup>3</sup>	STGS	282 698	50 885,64	97 813,51
<b>SOUS TOTAL STGS</b>				<b>282 698</b>	<b>50 885,64</b>	<b>97 813,51</b>
<b>TOTAL</b>				<b>23 640 186</b>	<b>4 255 233,48</b>	<b>8 802 774,38</b>

\*dont l'unité de dessalement d'eau de mer pour alimenter la retenue d'eau de Borfloc'h, mise aux frais du délégataire à l'origine du contrat, pour la dernière année 11 190 € HT.

Remarque : la part du délégataire retenue dans le tableau ci-dessus tient compte de l'ajustement inhérent à la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Attaché  
 ID : 056-25560107-20150626-S\_2015\_040-DE

### 2.3. Recettes du budget Transport-Négoce



PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m <sup>3</sup> )	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT)
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	659 939	400 503,30
CT Aff / Guer	EDM	659 302	400 763,16
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 404 647	856 126,60
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	455 229	269 247,18
CT Muzillac / Muzillac	EDM	849 659	518 291,99
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	380 078	231 847,58
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 016 336	619 964,96
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM **	1 268 434	766 294,41
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 593 048	2 794 026,67
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 182 699	711 723,42
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 044 713	622 123,37
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	469 795	286 574,95
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	719 274	433 990,13
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	3 097 877	1 878 705,94
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	671 163	409 444,81
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	411 850	251 188,99
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 617 439	969 477,63
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	111 290	67 886,90
CT Scorff moyen / CC Plouay	SAUR	171 121	104 383,81
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 032 177	1 811 760,03
CT Oust moyen / Régigny	SAUR	267 494	163 171,34
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	270 050	162 735,12
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	0	0,00
CT Ellé-Inam / Gourin	SAUR	482 054	282 029,95
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 752 861	1 034 136,18
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	CEB ***	2 317 526	1 348 400,33
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	482 236	293 725,42
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	589 740	347 694,70
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	877 639	518 882,08
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERG	720 255	432 623,47

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m <sup>3</sup> ) 2014	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2014
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 147 011	699 676,71
CT Scorff amont / Guémené	LYONNAISE DES EAUX	251 717	153 534,29
CT Ellé-Inam / Guisriff	LYONNAISE DES EAUX	122 098	74 029,65
	STGS (Languidic)	627 470	382 756,70
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	419 701	242 164,88
	GSBDB	1 746	1 065,06
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	69 172	42 194,92
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET*	155 807	95 042,27
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	7 750	4 727,50
	<b>TOTAL</b>	<b>34 378 397</b>	<b>20 682 916,40</b>
	<b>TOTAL hors double compte</b>	<b>32 825 006</b>	<b>19 735 347,89</b>

\* Factures non établies à ce jour

\*\* Volume de 90 272 m<sup>3</sup> en 2014 vendu deux fois (Kerchican)

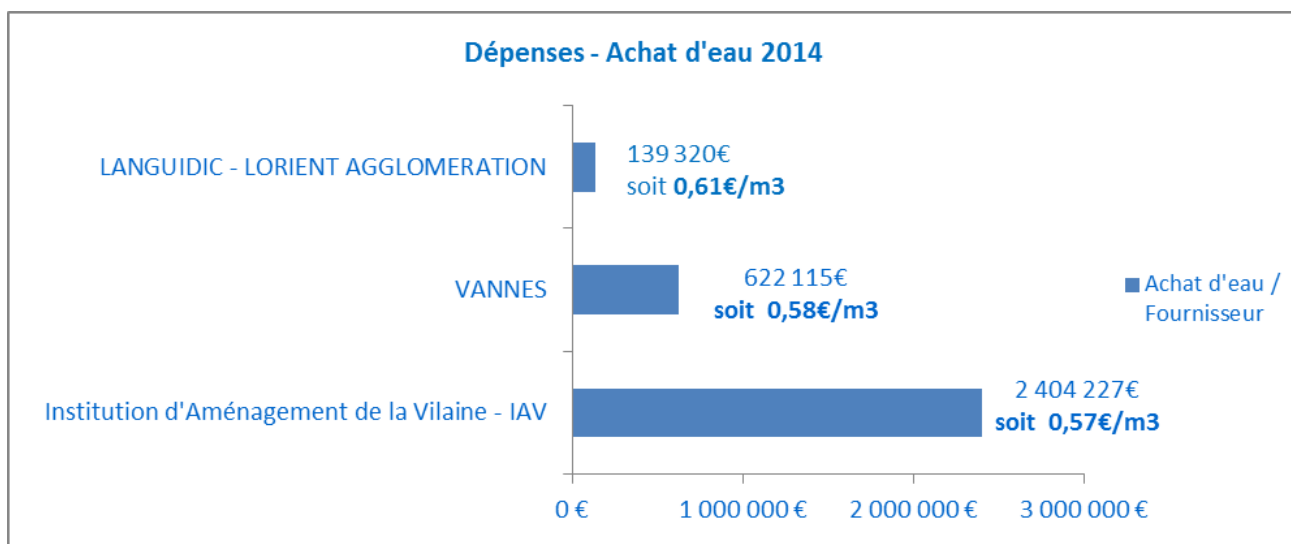
\*\*\* Volume de 1 463 119 m<sup>3</sup> en 2014 vendu deux fois (Rongoët)

\*\*\*\* Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port Louis en 2014

Les recettes du budget Transport-Négoce permettent de couvrir les dépenses liées au Transport et indirectement celles inhérentes à la Production (par consolidation). En effet, les recettes détaillées plus haut pour la compétence Production (pages 35 à 36) sont aussi des dépenses du budget Transport-Négoce.

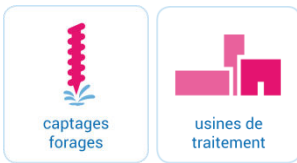
Les achats d'eau extérieurs sont également affectés en dépense au budget Transport-Négoce. Le tableau ci-dessous rappelle les montants :

Achat d'eau / Fournisseur	2013	2014	Prix en € HT/m <sup>3</sup> en 2014
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	2 558 188 €	2 404 227 €	0,57
VANNES	640 817 €	622 115 €	0,58
LANGUIDIC - LORIENT AGGLOMERATION	142 485 €	139 320 €	0,61
<b>Total (en €) :</b>	<b>3 341 490 €</b>	<b>3 165 662 €</b>	<b>0,58</b>



## 3. Indicateurs de performance

### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service public d'eau potable par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Eau du Morbihan adresse les résultats à chaque Vice-Président de collège territorial, dès réception, ainsi qu'à tout membre ayant conservé la Distribution.

**Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2014**

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Scorff moyen / CC Plouay	Kerpicaud					
	Malachappe Manebail					
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	3	0	3	0	
	Lindorum	3	0	4	0	
	Penneven	4	0	4	0	
	Tourlaouen	5	0	8	0	
	Barrégant	8	0	11	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	4	0	5	0	
	Toultreincq	9	0	9	0	
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	5	0	5	0	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	4	0	4	0	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	3	0	3	0	
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	3	0	3	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	4	0	4	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	12	0	12	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	-	-	-	-	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	4	0	4	0	
	Pierre Fendue	4	0	4	0	
	Déversoir	8	0	8	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	8	0	8	0	
	Ker Anna	4	0	4	0	
	Valvert et Porzo	8	0	8	0	
	Sence	4	0	4	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	3	0	3	0	
	Bréman	4	0	4	0	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-24560107220150626-C5\_2015\_040-DE



Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Oust aval / BVO	Bellée	8	0	8	0	
	Blouzereuil	4	0	4	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	6	0	6	0	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	4	0	4	0	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	4	0	4	0	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	4	0	4	0	
	Kerbotin					
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	-	-	-	-	
	Langroise	12	0	12	0	
CT Blavet Evel / Baud	Guern	5	0	5	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	4	0	4	0	
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	2	0	2	0	
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	9	0	10	0	
	Coët Even	3	0	4	0	
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	2	0	2	0	
	Tregat	12	0	12	0	
CT Aff / Guer	Houssa	4	0	4	0	
	La Lande	5	0	5	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	5	0	5	0	
	Siloret	4	0	4	0	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	8	0	8	1	bromates le 03/04/2014 (16µg/l avec LQ : 10µg/l) sur le refoulement de l'UP
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	4	0	4	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	4	0	4	0	
	Gué Blandin	4	0	5	0	
	Carrouis	4	0	4	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	3	0	3	0	
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	7	0	7	0	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	-	-	-	-	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	4	0	4	0	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	13	0	13	0	
	Hoedic	4	0	5	0	
	Houat	4	0	5	0	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	10	0	10	0	

LQ : limite de qualité  
UP : unité de production

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015  
Affiché le  
ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial (portant sur l'eau sortie usine)

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	100%	100%
	Lindorum	100%	100%
	Penneven	100%	100%
	Tourlaouen	100%	100%
	Barrégant	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	100%	100%
	Toultreincq	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	100%	100%
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	100%	100%
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	100%	100%
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	-	-
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	100%	100%
	Pierre Fendue	100%	100%
	Déversoir	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	100%	100%
	Ker Anna	100%	100%
	Valvert et Porzo	100%	100%
	Sence	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	100%	100%
	Bréman	100%	100%
CT Oust aval / BVO	Bellée	100%	100%
	Blouzereuil	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	100%	100%
	Kerbotin		
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	-	-
	Langroise	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	Guern	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	100%	100%
	Coët Even	100%	100%
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	Cran	100%	100%
	Tregat	100%	100%
CT Aff / Guer	Houssa	100%	100%
	La Lande	100%	100%

Périmètre	Infrastructure de production	Affichage	Taux de conformité
		microbiologie (P101.1)	paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	100%	100%
	Siloret	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	100%	88%
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	100%	100%
	Gué Blandin	100%	100%
	Carrouis	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	100%	100%
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	100%	100%
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	-	-
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	100%	100%
	Hoedic	100%	100%
	Houat	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	100%	100%

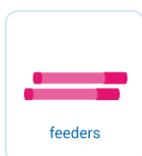
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes produits.

Ainsi pour 2014, **le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%** et **le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,6%**.

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



Cet indice remplace l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

**L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.**

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, les 30 points d'inventaire des réseaux peuvent être comptabilisés.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « plans des réseaux » et « inventaire des réseaux » sont acquis.

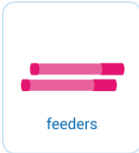
15 points		Plan de réseaux	Affiché le	Exercice 2014
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures		ID : 056-255601072-20140626_CS_2015_040 DE	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux			5
30 points		Inventaire des réseaux		
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)			10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.			5
0 ou 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux			10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.			5
75 points		Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux			10
0 ou 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution			10
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)			0
0 ou 10	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)			0
0 ou 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite			10
0 ou 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement			10
0 ou 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)			0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.			5
120	<b>TOTAL</b>			90

S'agissant du réseau d'interconnexion, les informations portant sur la localisation des branchements et leurs caractéristiques sont sans objet. De plus, l'absence de plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (et donc de sa mise en œuvre) s'explique par un âge moyen récent du patrimoine concerné et par un bon niveau de rendement de réseau.

Pour mémoire, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service P103.2B pour l'année 2013 était de 90 sur un total de 120.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

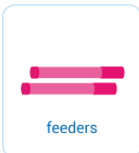
L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2013	2014
Volume importé (en m <sup>3</sup> )	5 514 613	5 570 626
Volume exporté (en m <sup>3</sup> )	5 530 293	5 470 925
Volume de service (en m <sup>3</sup> )	11 881	24 295
Rendement du réseau de distribution en %	100%	99%
Ratio volume exporté sur volume importé en %	100%	98%

Le volume de service correspond aux lavages de réservoirs et purges réalisées sur les différents tronçons (estimation de 15 695 m<sup>3</sup>) et aux pertes associées aux analyseurs en ligne : turbidité et chlore (estimation à 7 200 m<sup>3</sup>).

Une campagne de purge des feeders a été réalisée sur 2014 dans le cadre des dispositions préparatoires à la vidange de Guerlédan. La mise en service en décembre 2014 du feeder Belz-Ploëmel a également nécessité un volume de rinçage significatif.

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

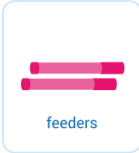


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2013	2014
Volume importé (en m <sup>3</sup> )	5 514 613	5 570 626
Volume exporté (en m <sup>3</sup> )	5 530 293	5 470 925
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	150	182
Indice linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /km/jour	0	1,5

### 3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

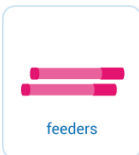


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage.

**L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.**

Désignation	2013	2014
Volume importé (en m <sup>3</sup> )	5 514 613	5 570 626
Volume exporté (en m <sup>3</sup> )	5 530 293	5 470 925
Volume de service (en m <sup>3</sup> )	15 241	24 295
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	150	182
Indice linéaire de pertes en réseau en m <sup>3</sup> /km/jour	0	1,1

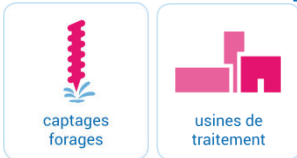
### 3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé sur le réseau d'interconnexion. Pour l'année 2014, **le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (0 % en 2013).**

### 3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des points de prélèvements, déjà présentés plus haut, avec leur indice d'avancement de protection respectif.



Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Prélèvement de Bordilla (retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety)	LE PALAIS	ESU	80/40	80 : Bordilla, Antoureau, Borfloc'h, Port York, Les Grands Sables, Le Coléty // 40 : Locqueltas, Bordustard, Port Guen
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	ESO	20	
	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	ESU	40	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	ESO	100	Inspection ARS en 2014
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)		ESO	80	
CT Ploërmel / Monterrein	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN	ESO	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol		ESO	80	
	Prélèvement de Poulglass		ESO	80	
	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	ESU	80	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	ESO	80/40	80 : Strakou, Cost Minez // 40 : Castel Dour
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	ESO	100	Inspection ARS en 2014
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	ESO	80	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	ESO	100	Inspection ARS en 2014
	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	HENNEBONT	ESU	80	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Baud	Prélèvement du Guern - Blavet	GUERN	ESU	80	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	ESO	100	Inspection ARS en décembre 2013
CT Scorff amont / Guémené	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	ESU	0	Arrêt prévu à terme
	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	PLOERDUT	ESO	100	Captage prioritaire // 100 : puits à l'arrêt et 40 : forage
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervreihen	PRIZIAC	ESO	80	
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	ESO	80	
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAOUET	ESU	50	Nouveau dossier déposé en janvier 2014
	Prélèvement de Lindorum	LE FAOUET	ESO	100	Inspection ARS en 2013 + étude du PPC
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	ESO	80	
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	SAINT-CONGARD	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	ESU	100	
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	ESU	80	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	ESO	80	
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	ESO	100	Captage prioritaire
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	ESO	80	
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Prélèvement du forage du Ninian - Casteldeuc	LA TRINITE-PORHOET	ESO	100	Suivi par SMGBO
CT Blavet Evel / Moustoir	Prélèvement de Rimaison - Blavet		ESU	80	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Prélèvement de Toul Brohet - Keranna	SEGLIEN	ESO	40	
	Prélèvement de Mangoër - Blavet	CLEGUEREC	ESU	80	
	Prélèvement du Porzo - Valvert	NOYAL-PONTIVY	ESU	0	Mise en sommeil en mars 2015. Maintien en stand-by pour vidange de Guerlédan
	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	ESO	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOËRMEL	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles SMGBO
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO - captage prioritaire
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	ESO	80	
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	ESO	100	Captage prioritaire - suivi par le SMGBO
	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	ESO	100	Captage prioritaire
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	ESO	40	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	PLOUGOUMELLEN	ESU	80	Abandon prévu
CT Aff / Guer	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	MONTENEUF	ESO	80	
	Prélèvement de l'usine de Bel-Air	SAINT-MALO-DE-BEIGNON	ESO		Abandon avec la nouvelle usine de La Lande
	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	ESO	80	
	Prélèvement La Fosse Noire - Aff		ESU		Abandon avec la nouvelle usine de La Lande

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015  
Affiché le  
ID : 056-255501072-2-0150624-CS\_2015\_040-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Locminé	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	ESO	80	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	LA CHAPELLE-CARO	ESO	80	
CT Oust moyen / Réguiny	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	PLUVIGNER	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Hoedic forages	HOEDIC	ESO	50	Dossier déposé le 29/01/2014
	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	HOUAT	ESO	50	Dossier déposé le 29/01/2014
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	ESU	40	

*SMGBO : syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, porteur de contrats de territoire à l'échelle des bassins versants*

**Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 72 %** pour une consolidation à l'échelle du périmètre Eau du Morbihan (non compris les achats d'eau extérieurs).

En prenant en compte les achats d'eau extérieurs, l'indice est de 74 % pour 2014.

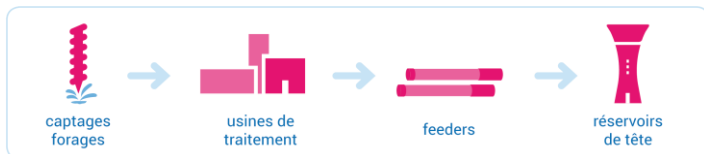
**Faits marquants :**

- Nouveau dossier relatif au prélèvement dans l'Ellé (Barrégant) déposé en janvier 2014 ;
- Dossiers relatifs aux prélèvements de Houat et Hoëdic déposés en janvier 2014 ;
- Inspections ARS sur 5 sites fin 2013 et 2014.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015  
Affiché le  
ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

#### 3.5.1. Budget Production

<b>Production</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :		
- dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 1/01/2012	5 848 079	5 232 816
- dette réalisée directement par le Budget Production		4 750 000
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan	12 236 645	11 011 539
<b>Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB</b>	<b>18 084 725</b>	<b>20 994 355</b>
Epargne brute annuelle en €	8 106 907	3 407 636
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	<b>2,23</b>	<b>6,16</b>
soit encore :	2 ans 3 mois	6 ans 2 mois

AELB : agence de l'eau Loire-Bretagne

La particularité pour le budget Production en matière de dettes réside dans le fait qu'une partie des emprunts est supportée directement par Eau du Morbihan et une autre de façon indirecte. Cette dernière est définie dans le cadre des procès-verbaux de mise à disposition liant les collectivités membres de Eau du Morbihan ayant conservé la compétence Distribution et Eau du Morbihan. Les procès-verbaux (PV) avec Pontivy Communauté et AQTA sont en cours de rédaction. Aucune démarche n'est engagée à ce jour avec Langonnet.

De plus, des avances remboursables à taux 0% sont accordées par l'AELB pour les opérations suivantes : les travaux de modernisation sur les unités de production de Bellée et de Kergoudeler et la construction des stations d'Antoureau et de Mangoër II. Elles constituent une « dette » supplémentaire à rembourser telle que présentée ci-après :

<b>Production</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	2 906 167	6 006 249
<b>Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB</b>	<b>2,59</b>	<b>7,92</b>
soit encore :	2 ans 7 mois	7 ans 11 mois

Commentaire : la baisse notable de l'épargne brute annuelle en 2014 s'explique par la fin du système de péréquation.

Ainsi, pour l'année 2014, **la durée d'extinction de la dette Production est de 7,92 ans**, en consolidant l'encours (qui sera corrigée avec la signature des derniers PV de mise à disposition).

### 3.5.2. Budget Transport-Négoce

<b>Transport-Négoce</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) hors AELB	142 278	120 984
Epargne brute annuelle en €	1 597 874	1 097 740
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	<b>0,09</b>	<b>0,11</b>
soit encore :	1 mois	1 mois

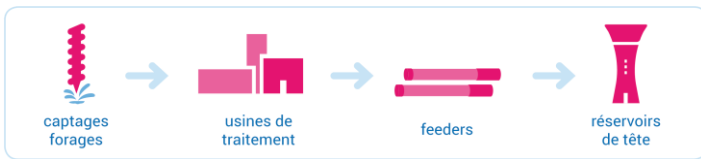
Ici aussi, une avance remboursable à taux 0% est accordée par l'AELB pour les opérations suivantes : la sécurisation BVO-Carentoir, le feeder Belz - Ploëmel et le renforcement du surpresseur de Kerpolican. Cette avance peut être assimilée à une « dette » supplémentaire à rembourser comme présentée ci-après :

<b>Transport-Négoce</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	1 142 888	2 556 344
<b>Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB</b>	<b>0,80</b>	<b>2,44</b>
soit encore :	10 mois	2 ans 5 mois

Pour l'année 2014, **la durée d'extinction de la dette Transport-Négoce est de 2,44 ans**.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2014 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CG 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

#### Compétence Production

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%	Montants des subventions CG56 en € H.T.
AURAY BELLE ILE	Travaux de sécurisation du barrage de Tréauray- lot 1	903 550,00 €			170 000 €
AURAY BELLE ILE	Travaux de sécurisation du barrage de Tréauray - lot n° 2	219 402,00 €			40 000 €
AURAY BELLE ILE	Refonte des stations de production d'eau potable de Houat et Hoëdic - Lot 1 : Houat	611 900,00 €		231 398 €	117 000 €
AURAY BELLE ILE	Refonte des stations de production d'eau potable de Houat et Hoëdic - Lot 2 : Hoëdic	645 820,00 €		231 397 €	123 000 €
AURAY BELLE ILE	Modernisation station de prod. de Kergourdel - PLUVIGNER	589 657,00 €		156 800 €	120 000 €
AURAY BELLE ILE	Maîtrise d'oeuvre construction usine Tréauray 2	647 815,00 €			130 000 €
BLAVET EVEL	Etude préliminaire pour la potabilisation de l'eau de la carrière de Quinipily à Baud	49 880,00 €			10 000 €
PLOËRMEL	Remplacement des vannes au Lac au Duc à Ploërmel	193 881,00 €			38 800 €
VANNES EST RHUYS	Trégat II lot 1 - Canalisation de transfert Eau Brute et Eau Traitée	839 163,00 €	208 544 €	144 920 €	150 000 €
VANNES EST RHUYS	Trégat II lot 2 - Usine de Production	6 334 201,00 €	1 559 075 €	1 083 075 €	1 250 000 €
VANNES NORD	Travaux de foration et de régénération Sites de Kerbotin et Lihanteu	30 220,00 €	14 168 €		6 000 €

Certaines opérations sont accordées par tranche. Enfin, des avances remboursables à taux 0% sont également accordées par l'AELB.

**Compétence Transport**

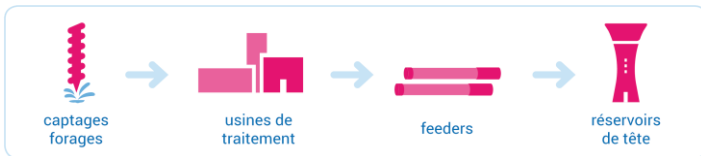
<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montants des subventions AELB en € H.T.</i>	<i>Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%</i>	<i>Montants des subventions CG56 en € H.T.</i>
EAU DU MORBIHAN	Sécurisation en eau potable du secteur GOURIN-LE FAOUET	1 852 242,00 €			370 000 €
EAU DU MORBIHAN	MOE feeder ABQ	196 000,00 €			39 200 €
EAU DU MORBIHAN	Réalisation d'un surpresseur au réservoir de Kerpolican sur la commune de BAUD	548 083,53 €		184 304 €	110 000 €
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 1	1 661 645,00 €		643 000 €	332 000 €
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 2	1 856 181,00 €		718 300 €	371 000 €
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 3	501 230,00 €		194 000 €	100 000 €

Plusieurs petits travaux d'adaptation ont été rendus nécessaires sur le réseau d'interconnexion en prévision de la vidange de Guerlédan.

L'état récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée est fourni en annexe 3.



## 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

<b>Production</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :			
▪ dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012		5 848 079	5 232 816
▪ dette réalisée directement par le Budget Production			4 750 000
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan		12 236 645	11 011 539
<b>Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB</b>		<b>18 084 725</b>	<b>20 994 355</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 850 567	1 984 563
	en intérêts	809 786	755 678

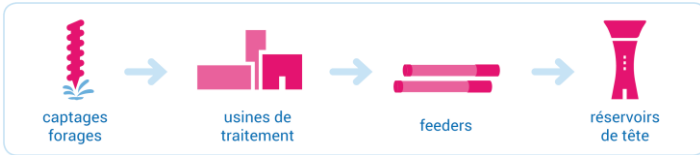
<b>Production</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB		2 906 167	6 006 249
Montant remboursé durant l'exercice en € AELB	en capital	48 347	145 768
	en intérêts	0	0

<b>Transport-Négoce</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)</b>		<b>142 278</b>	<b>120 984</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	48 564	32 880
	en intérêts	5 295	5 904

<b>Transport-Négoce</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB		1 142 888	2 556 344
Montant remboursé durant l'exercice en € AELB	en capital	0	74 667
	en intérêts	0	0

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition sur les deux autres budgets Production et Distribution.

### 4.3. Amortissements

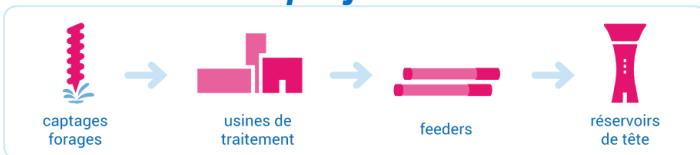


	2013	2014
<b>Dotation aux amortissements - Production (en €)</b>	<b>3 111 292</b>	<b>2 647 068</b>
<b>Dotation aux amortissements - Transport-Négoce (en €)</b>	<b>1 042 357</b>	<b>1 148 993</b>

Pour l'année 2014, la **dotation aux amortissements – Production, a été de 2 647 068 €**. Toutefois, les amortissements techniques de certains territoires n'ont pas été intégrés à l'exercice 2014 en raison de procès-verbaux non signés au 31 décembre 2014.

Pour l'année 2014, la **dotation aux amortissements – Transport-Négoce, a été de 1 148 993 €**.

### 4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude



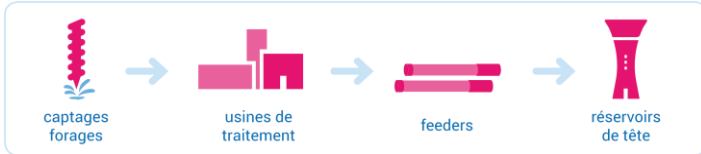
Lors de la réunion du comité syndical du 29 novembre 2013, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2014-2018 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. L'extrait relatif aux compétences Production et Transport est joint en annexe 4.

A noter un pic d'investissements en 2014, principalement en prévision de la vidange de Guerlédan en 2015.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 20 000 € en faveur de l'association A.A.P.E.L. pour un programme Eau et Santé dans la province de *Khanh Hoa* au Vietnam (pour la réalisation de postes sanitaires). Pour mémoire, depuis quatre années le syndicat participe respectivement à hauteur de 22 400 € en 2010, 20 000 € en 2011, 20 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013.
- 10 000 € en faveur de l'association Energie Morbihan pour le projet au Gros Morne à Haïti consistant en l'installation de purificateurs d'eau afin d'améliorer la problématique de salubrité publique.

Ces participations s'inscrivent dans les actions retenues et financées par le Département dans le cadre de sa politique au titre des actions de coopération décentralisée.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D102.0	Prix HT au m <sup>3</sup> vendu aux services de distribution	0,60 € HT/m <sup>3</sup>	0,60 € HT/m <sup>3</sup>	0,61 € HT/m <sup>3</sup>
	<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie ( <i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i> )	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques ( <i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i> )	96%	99,6%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	Sans objet	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution – <i>réseau d'interconnexion</i>	99%	100%	99%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés – <i>réseau d'interconnexion</i>	0,8 m <sup>3</sup> /km/j	0 m <sup>3</sup> /km/j	1,5 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau – <i>réseau d'interconnexion</i>	0,5 m <sup>3</sup> /km/j	0 m <sup>3</sup> /km/j	1,1 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	0%	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau ( <i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan y compris achats d'eau extérieurs</i> )	72%	74%	74%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Production</i> Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Transport-Négoce</i>	2,61 années 0,15 année	2,59 années 0,8 année	7,92 années 2,44 années

# ANNEXES

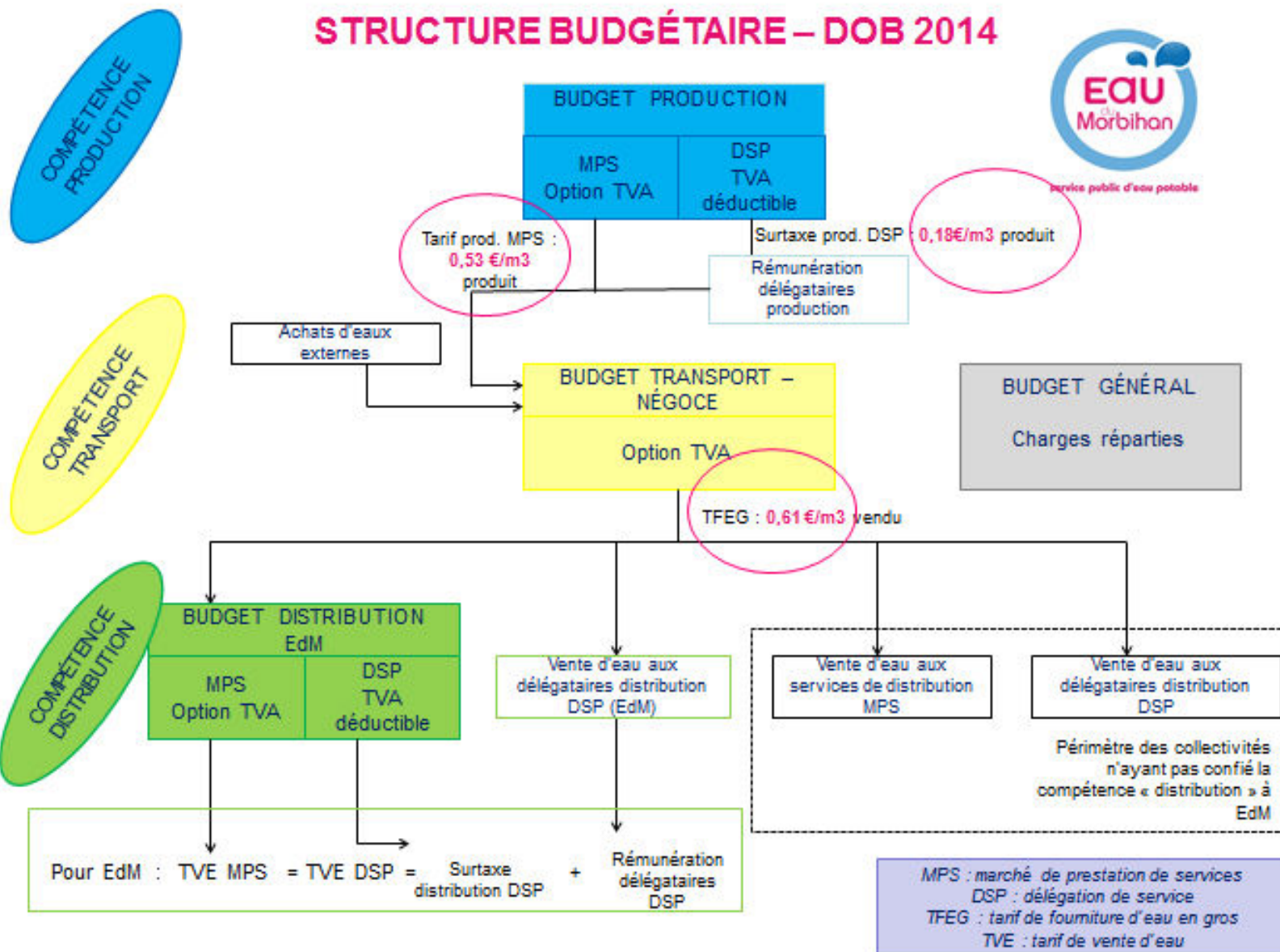
Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID : 056-255601072-20150626-CS\_2015\_040-DE

## STRUCTURE BUDGÉTAIRE – DOB 2014



## ANNEXE 2

### DOB 2014 – Projet TFEG : Tarif de Fourniture d'Eau en Gros

Charges de transport, dépenses partagées et frais de structure (déduction recettes exercice antérieur comprise)  
**0,04€/m3**

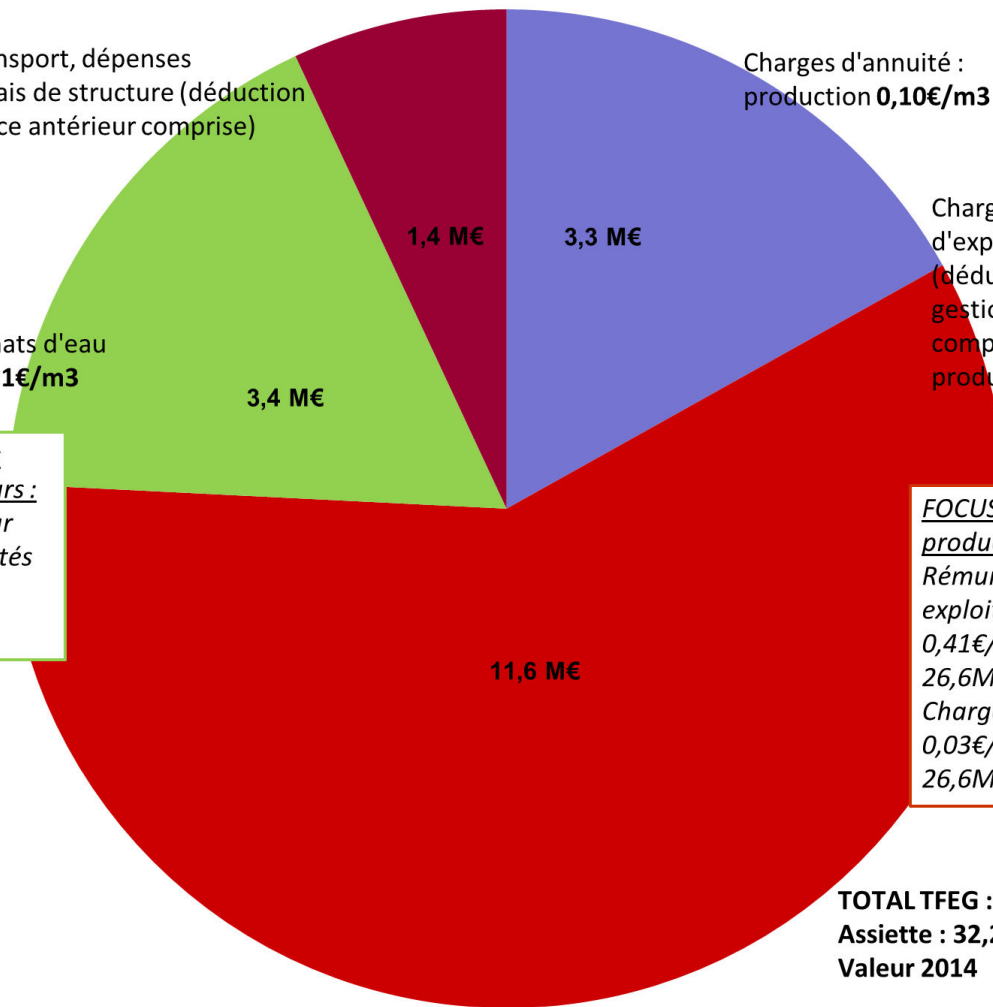
Charges d'annuité :  
production **0,10€/m3**

Charges d'exploitation (déduction recettes gestion courante comprise) :  
production **0,36€/m3**

Charges d'achats d'eau extérieurs **0,11€/m3**

FOCUS achats d'eau extérieurs :  
0,60€/m3 pour 5,7Mm3 achetés

FOCUS exploitation production :  
Rémunération exploitant : 0,41€/m3 pour 26,6Mm3 produits  
Charges diverses : 0,03€/m3 pour 26,6Mm3 produits



**TOTAL TFEG : 0,61 €/m3**  
**Assiette : 32,2 Mm3**  
**Valeur 2014**

## ANNEXE 3

### Production

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Date de notification</i>
AURAY BELLE ILE	Phase administrative PPC Tréauray	D2L	4 430,00 €	20/02/2014
AURAY BELLE ILE	Travaux de sécurisation du barrage de Tréauray- lot 1	SETHY/HYDROPLUS	903 550,00 €	19/04/2014
AURAY BELLE ILE	Travaux de sécurisation du barrage de Tréauray - lot n° 2	LE DU Industrie	219 402,00 €	09/07/2014
AURAY BELLE ILE	Refonte des stations de production d'eau potable de Houat et Hoëdic - Lot 1	MSE	611 900,00 €	18/12/2014
AURAY BELLE ILE	Refonte des stations de production d'eau potable de Houat et Hoëdic - Lot 2	MSE	645 820,00 €	18/12/2014
AURAY BELLE ILE	Modernisation station de prod. de Kergourdel - PLUVIGNER	STGS/ETPM/BURGAUD	589 657,00 €	13/06/2014
AURAY BELLE ILE	Maîtrise d'oeuvre construction usine Tréauray 2	SAFEGE	647 815,00 €	29/09/2014
BLAVET EVEL	Etude préliminaire pour la potabilisation de l'eau de la carrière de Quinipily à Baud	SAFEGE	49 880,00 €	07/04/2014
BLAVET OCEAN	Maîtrise d'oeuvre pour la remise en service de la station de PONT MOUTON à PLOUHINEC	SCE	18 195,00 €	22/07/2014
PLOËRMEL	Remplacement des vannes au Lac au Duc à Ploërmel et	SAUR	193 881,00 €	22/05/2014
VANNES EST RHUYS	Trégat II lot 1 - Canalisations de transfert Eau Brute et Eau Traitée	SOGEA HYDRAULIQUE	839 163,00 €	09/12/2014
VANNES EST RHUYS	Trégat II lot 2 - Usine de Production	OTV OUEST / ANGEVIN/JAFFRE	6 334 201,00 €	09/12/2014
VANNES NORD	Travaux de foration et de régénération Sites de Kerbotin et Lihanteu	SETRAFOR	30 220,00 €	08/01/2014

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
 Reçu en préfecture le 02/07/2015  
 Affiché le  
 ID : 25541072-20150626-CS\_2015\_040-DE



## Transport

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Date de notification</i>
EAU DU MORBIHAN	Sécurisation en eau potable du secteur GOURIN-LE FAOUEZ	TOULGOAT/STURNO/TRAOUEN	1 852 242,00 €	07/07/2014
EAU DU MORBIHAN	MOE feeder ABQ	Cabinet BOURGOIS	196 000,00 €	21/01/2014
EAU DU MORBIHAN	Réalisation d'un surpresseur au réservoir de Kerpolican sur la commune de BAUD	SAUR	548 083,53 €	11/03/2014
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 1	CISE TP/STURNO	1 661 645,00 €	31/03/2014
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 2	CISE TP/STURNO	1 856 181,00 €	31/03/2014
EAU DU MORBIHAN	Feeder ABQ - Lot 3	SOGEA Agence EGC	501 230,00 €	31/03/2014

## ANNEXE 4

collèges	Opérations	2013 et antérieurs pour mémoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants pour mémoire	total
<b>Production - usines</b>									
Aff	Siloret	0,75							0,75
Auray-Belle Ile	Belle Ile Antoureau	5,32	2,28						7,6
Auray-Belle Ile	Tréauray	0,1	0,2	0,2	1	5	5	6	17,5
Auray-Belle Ile	Kergoudeler	0,04	0,7						0,74
Auray-Belle Ile	Réservoir Kerguero	0,02						pm	0,02
Auray-Belle Ile	Houat-Hoëdic	0,08	0,5	0,17					0,75
Auray-Belle Ile	Dessalement Grands Sables	0,03						pm	0,03
Blavet amont Pontivy	Pertuis rouge	0				0,32			0,32
Blavet amont Pontivy	Mangoër	0	0,1						0,1
Blavet amont Pontivy	Déversoir	0	0,1						0,1
Blavet amont Pontivy	Valvert	0	0,07						0,07
Blavet Evel	Guern	0,38							0,38
Blavet océan	Supression Pont-Mouton	0,04							0,04
Blavet océan	Langroix Lann Blenn	0,06							0,06
EDM	Mangoër 2	1,6	5,3	1,83					8,73
EDM	aménagement Liscuit et liaison Liscuit/Trégat x2	0	0	0	0,1	0,4	2	5	7,5
EDM	Mise à niveau des stations ESO	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,5
EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	0	0,07	0,5	0,5	0,5	0,5		2,07
EDM	lagune décantation station ESO (100 k€ en moyenne par lagune)	0	0,05	0,2	0,2	0,4	0,4		1,25
EDM	Démolition de stations à l'arrêt	0	0	0,2	0,2	0,25	0,25		0,9
EDM	Déplacement canalisation	0,05	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,95
EDM	liaison quinipily (Baud) usine du Guern	0,05	1						1,05
Ellé Inam	Barrégant	0,14	0,04	0,02	1,9				2,1
Ellé Inam	Prise d'eau Barrégant	0,17							0,17
Ellé Inam	Toultreincq	0,05	0,11	0,4	2,8	0			3,36
Ellé Inam	Tourlaouen	0,07	0,05		0,54				0,66
Ellé Inam	Roudouallec	0						pm	0
Oust aval	Prassay	0,05		0,66					0,71
Ploërmel	Monterrein	0,09	0,2						0,29
Ploërmel	Réservoir Gourhel	0,25							0,25
Ploërmel	Casteldeuc		0,1						0,1
Questembert	Le Logo	0				0,2			0,2
Scorff amont	Bot Coët	0,08	0,02	1	1	0,52			2,62
Scorff moyen	Manebail	0	0	0				0	0
St Jacut	Gué Blandin	0,65	0,5						1,15
Vannes Est Rhuy	Trégat 400 m3/h	0,3	0,2	5,1	2,3	0,7			8,6
Vannes Nord	Locmeren des prés	0,3							0,3
	<b>sous-total</b>		<b>11,84</b>	<b>10,53</b>	<b>10,79</b>	<b>8,54</b>	<b>8,4</b>		<b>50,1</b>
<b>production - Ressource eau superficielle-barrages</b>									
Auray-Belle Ile	Barrage de Tréauray-sécurisation	0,12	0,9						1,02
	barrage de treauray - continuité	0,14							0,14
Auray-Belle Ile	Barrage borfloc'h	0				0,2	0,3		0,5
Muzillac	le rodhoir	0,06							0,06
Ploërmel	Barrage du Lac au Duc	0,03	0,1			0,5			0,63
Vannes est Rhuy	Barrage de Trégat	0,02	0	0,25	0,5				0,77
Vannes ouest	Barrage de Pont Sal	0		0,05	0,05	0,3	0,2		0,6
	<b>sous-total</b>		<b>1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,55</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>		<b>3,35</b>
<b>production - ressources eaux souterraines PPC</b>									
EDM	Recherches en eau		0,25	0,25	0,25	0,25	0,25		1,25
EDM	PPC		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,5
	<b>sous-total</b>		<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>		<b>1,75</b>
<b>total production</b>			<b>13,19</b>	<b>11,18</b>	<b>11,69</b>	<b>9,89</b>	<b>9,25</b>		<b>55,2</b>

collèges	Opérations	2013 et antérieurs pour mémoire	2014	2015	2016	Affiché le		2019 et suivants pour	total
						2017	2018		
<b>Transport</b>									
Aff	liaison MAXENT (35) Fosse Noire	0	0,05	0,1	0	0	0	2	2,15
Auray-Belle Ile	Liaison PONT-LOROIS/PLOEMEL	1,25	3	1,35					5,6
Blavet Evel	kerpolican II	0,02	0,58						0,6
Blavet Océan	accélérateur PONT-LOROIS	0						pm	0
EDM	Pose de compteurs	0,2	0,4						0,6
EDM	Lagune POULMARCH	0		0,1					0,1
Eillé-inam	Liaison TOULTREINCQ/BARREGANT	0,1	2,2	0					2,3
Scorff amont	Liaison MALGUENAC/GUEMENE	0						pm	0
Vannes Nord	réservoir RUIILLAC	0						pm	0
Vannes Nord	aménagement Lesquégué	0		0,1					0,1
<b>Total transport</b>			<b>6,23</b>	<b>1,65</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>7,88</b>



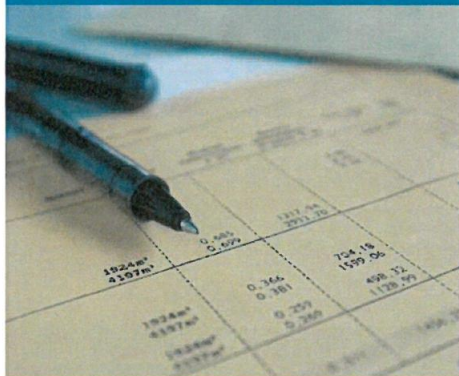
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
 Note d'information de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

édition mars 2014  
 Chiffres 2013

L'article 161 de la loi modifiant l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances, portant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,7 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISFEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- | la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- | la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- | la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- | la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la loi). Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)





## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.  
En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





## Ex EMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

### Pour éviter de polluer les eaux

- 1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

### Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont éliminés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

### Pour préserver le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

### Pour une gestion solidaire des eaux

- 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique
  - L'Atlas de l'assainissement non collectif
  - Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable
  - Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire
  - Cahier des charges type pour la réalisation des projets de baignade
  - Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique
  - Informer et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences
  - Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau
- Ces documents sont disponibles sur [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr), rubrique collectivités



Les 7 bassins hydrographiques  
départementaux

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les sociétés de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



**Délégation Armor-Finistère**

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entrepris Keraa - Bât B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. 02 96 33 62 45 - Fax 02 96 33 62 42  
armor-finstere@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Anjou-Maine**

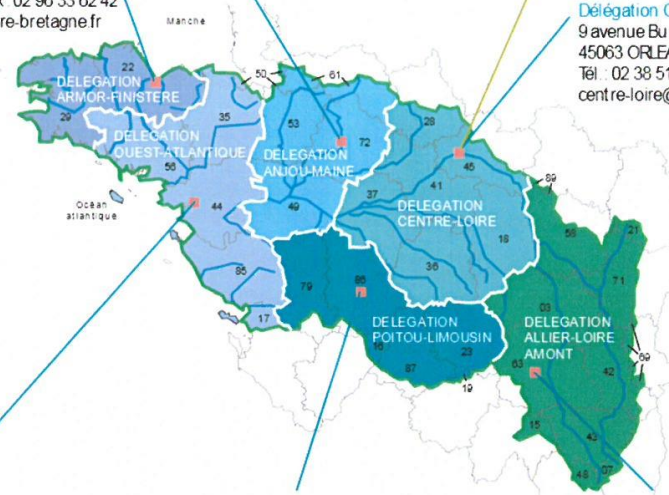
17 rue Jean Grémillon • CS12104  
72021 LEMANS CEDEX 2  
Tél : 02 43 86 96 18 - Fax 02 43 86 96 11  
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

**Agence de l'eau Loire-Auvergne**

9 avenue du Lion • CS36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Centre-Loire**

9 avenue du Lion • CS36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



**Délégation Ouest atlantique**

1 rue Eugène Varlin - CS40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**

7 rue de la Coëlette • CS20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire amont**

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS40039  
63370 LEMPDES  
Tél : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

**La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

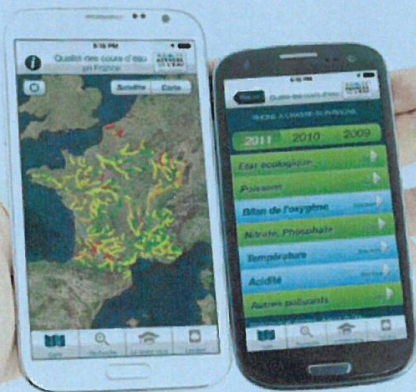
**CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES**

**La qualité des cours d'eau de France métropolitaine**

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



DTP4/3 • Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (MERM) s. DIC-AELB © mars 2014, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



www.lesagencesdeleau.fr